

SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2002

BUREAU :

Présidente : Mme Mariefrance DANCET
Vice-président : M. Marc GUILLERMIN
Secrétaire : Mme Annick BOUNOUS
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Christian MARCHIANDO, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mmes Nathalie REVILLOD, Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme WYSS LOTTAZ Marina, M. Dominique ZEHFUS

Excusé : M. Vincent BERNASCONI

Absent : M. Andrès MONCADA

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMI, Maire
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBASZ, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2002
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séances des 4 et 21 mars 2002 - Rapporteurs : MM. Charles PAGE et Frédéric RENEVEY**
Commission des finances – Séance du 25 mars 2002 - Rapporteur : M. Aldo CAVALERI
Ecoles de Lancy - Assainissement de l'éclairage des classes -
Crédit d'investissement (Fr. 1'435'000.--) **p. 941** **Arrêté**
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 8 avril 2002 - Rapporteur : M. Charles PAGE**
 - a) Election de la Vice-présidente **p. 943** **Information**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 25 avril 2002

- 8) **Commission des finances - Séance du 25 mars 2002 -
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**
28, route de Chancy - Réfection -
Bouclément du crédit d'étude (Fr. 11'870.92) **p. 943** **Arrêté**
- 9) **Commission de l'administration et de l'information -
Séance du 13 mars 2002 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Loi sur l'information du public et l'accès aux documents
(LIPAD) **p. 944** **Information**
- b) Désignation des jurés des tribunaux 2003 **p. 944** **Arrêté**
- c) Divers
- 10) **Commission des finances - Séance du 25 mars 2002 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
- a) Crédits supplémentaires 2001 **p. 946** **Arrêté**
- b) Examen des comptes 2001 **p. 949** **Arrêté**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 15 avril 2002 -
Rapporteurs : Mme Andrée JELK-PEILA et M. François BAERTSCHI**
- a) Vente des parcelles No 2733 de 769 m2 et No 2736 de 415 m2
en copropriété pour ¼, feuille 23 de Lancy, situées au chemin de Gilly
(Fr. 365'000.--) **p. 956** **Arrêté**
- b) Présentation du projet du tram « Section Grand-Lancy » **p. 957** **Information**
- c) Divers
- 12) **Commission des écoles, culture et loisirs -
Séances des 7 février, 14 mars et 11 avril 2002 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
Programme des activités prioritaires à prévoir dans le centre socioculturel
ou le Palais de l'Equilibre **p. 959** **Vote de principe**
- 13) **Commission de l'environnement - Séance du 9 avril 2002 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**
- a) Election du Vice-président **p. 963** **Information**
- b) Gestion des déchets sur le chantier de l'école du
Petit-Lancy **p. 963** **Information**
- c) Récupération à Lancy - statistiques 2001 **p. 964** **Information**
- d) Motion du parti Radical « Jardiner sainement pour un
environnement de qualité » **p. 964** **Information**
- e) Divers
- 14) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 11 avril 2002 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Programme 2002 Mai au Parc et Maison Bernasconi -
- Audition de Mmes Mamie et Mariéthoz **p. 965** **Information**
- b) Divers
- 15) Nomination du sergent Didier Revillod au grade de Lieutenant de la
Compagnie des Sapeurs-Pompiers **p. 967** **Vote**
- 16) Motion du groupe Radical « Un parlement des jeunes à Lancy » **p. 968** **Motion**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 973**

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 25 avril 2002**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2002**

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme DANCET : J'ai deux courriers à vous lire, tout d'abord une lettre de Mme Yvonne Turian et M. Gilbert Turian au chemin des Semailles, Grand-Lancy, qui nous disent ceci :

« Madame, la Présidente,

Nous sommes scandalisés par le refus du Conseil municipal de Lancy de transmettre, au Grand Conseil, le résultat du vote populaire positif du 23 septembre 2001.

Par la présente, nous appuyons donc le légitime recours de M. François Baertschi auprès du Tribunal administratif.

Par ailleurs, nous considérons que le nombre élevé d'abstentions (près de la moitié des voix) lors de ce vote ne nous paraît absolument pas significatif ! Il est inadmissible que nos Conseillers n'aient pas le courage de s'engager dans un sens ou dans l'autre, ce qui aurait permis de transmettre un message clair au Grand Conseil.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette protestation, nous vous présentons, etc..».

Mme DANCET : Deuxième courrier du Collectif Palettes, communauté d'intérêt à la vie de quartier :

« Monsieur le Conseiller administratif,

Après notre rencontre avec une délégation de la Commission sociale, nous avons examiné une nouvelle fois l'offre que vous nous avez faite de mettre à la disposition du Collectif Palettes l'oisellerie de l'Etoile-Palettes.

D'emblée, le Centre Marignac a écarté l'idée de faire de ce lieu un point d'animation pour les adolescents. En effet, la surface est insuffisante pour pouvoir y déplacer toute l'activité « adolescents » comme le souhaite l'association du Centre Marignac. Pour cet usage bien précis, la solution provisoire intéressante ne peut être que les pavillons.

Le Collectif a continué la réflexion. Fallait-il simplement densifier l'occupation du Point de Rencontre, ou l'usage de l'oisellerie apporterait-elle un plus ?

Nous avons penché pour la deuxième hypothèse, en déterminant les usages suivants pour ce local :

- L'assistante sociale de l'Hospice général, au service des requérants d'asile, en ferait usage une demi-journée par semaine*
- L'animateur hors-murs l'occuperait une fois la semaine, et en profiterait pour prolonger des discussions spontanées avec des ados et jeunes du quartier*
- La garderie de l'Etoile l'occuperait régulièrement comme point d'accueil pour les parents qui mettent leur enfant à la garderie, pendant la période de premiers contacts*
- Le Centre Marignac y déplacerait certains ateliers, par exemple « poterie »*
- Le Collectif-Palettes en profitera pour distribuer des informations au sujet du quartier*
- Les temps creux seront gérés au mieux pour l'usage des habitants et des associations, à l'instar de ce qui se fait au Point de Rencontre.*

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Le souhait de tous les partenaires serait que le Service social de la commune en profite aussi pour une action de proximité avec la population du quartier. Pourquoi ne pas réactiver la « permanence chômeurs » qui, en son temps, s'était installée au Point de Rencontre ?

Ces propos pour vous dire que nous sommes preneurs de l'oisellerie, étant entendu qu'il s'agisse là d'une solution transitoire, dans l'attente doit des pavillons provisoires, soit d'une installation définitive dans le futur centre socioculturel.

Dans l'attente de vos nouvelles et en vous remerciant de l'attention que vous portez toujours à nos demandes, nous vous présentons, etc. »

Mme DANCET : J'ai encore une communication des habitants des Clochetons qui ont trouvé un biberon posé sur une voiture d'un Conseiller administratif, qui a démarré en trombe, et les habitants l'ont retrouvé dans la rue. Il est à votre disposition.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMY : J'ai quelques communications. Tout d'abord, nous avons répondu au courrier de M. et Mme Turian en disant que le Conseil administratif avait bien transmis au Conseil d'Etat la résolution relative à la votation du Conseil municipal, lors de la séance du mois de février, sauf erreur.

Nous avons ensuite reçu copie d'un courrier de l'Office des transports et de la circulation à propos de l'amélioration de la sécurité sur la route de Chancy, aux abords du chemin de l'Épargne. Vous vous souvenez que l'Office des transports et circulation nous avait aussi informés qu'il allait installer des ralentisseurs et un radar sur la route de Chancy, et bien, il nous communique ceci :

« Afin de faire un point de situation, nous avons le plaisir de vous informer que l'étude pour l'aménagement de signaux lumineux, à hauteur du passage situé devant l'église, est en cours. La réalisation devrait se faire à la fin du printemps, ou au plus tard, au début de l'été. En ce qui concerne la mise en place d'un appareil radar dans ce secteur, ce dispositif est l'une de nos priorités.

Toutefois, en raisons de contraintes budgétaires, nous avons dû surseoir au placement tel que prévu à l'origine, courant mars, en attente du financement de ce projet.

Toutefois, dès que les fonds seront débloqués, nous ne manquerons pas de mettre en place cet appareil afin d'améliorer la sécurité ».

Vous avez certainement également lu dans la presse qu'une votation supplémentaire a dû être organisée au courant de cette année. C'est une votation qui est prévue le 16 juin 2002, pour l'élection des membres de la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites. Les personnes qui étaient préposées pour la votation du 2 juin seront convoquées pour participer à la votation du 16 juin.

Ensuite, j'ai une réponse à donner à M. Page concernant sa question de la dernière séance, question qui disait ceci : il souhaitait, lors de votations, que ce soit la Police municipale qui recueille les urnes dans les 3 bureaux de vote de la commune. Nous sommes en train de faire une analyse de cet objet, et nous examinons ce qui est faisable, et nous vous rendrons une réponse ultérieurement.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Ensuite, M. Lance voulait savoir comment s'organisait la surveillance des salles par la Compagnie des sapeurs-pompiers, lors des différentes manifestations. La réponse est la suivante : les salles communales et la Plage à Marignac doivent normalement faire l'objet d'une garde de préservation. Cela dépend effectivement du nombre de personnes qui sont présentes lors des manifestations. La Compagnie des sapeurs-pompiers reçoit la demande de notre service des locations, et juge à ce moment-là, s'il y a lieu de mettre un ou deux pompiers. On met un pompier lorsque la scène n'est pas utilisée, et deux pompiers lorsque la scène est utilisée. Les heures de présence des pompiers sont facturées à la commune. En revanche, les utilisateurs de ces salles ne reçoivent pas de facture supplémentaire pour les pompiers, puisque le prix des heures de présence est compris dans le prix de location des salles.

En ce qui concerne le collège de Saussure, c'est une location qui ne dépend pas du tout de la commune, mais du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Donc les utilisateurs s'adressent directement à ce dernier, qui facture la location de l'aula, et les organisateurs doivent faire le nécessaire pour qu'il y ait des pompiers présents lors des manifestations, selon la même règle, à savoir un ou deux pompiers. Les pompiers de Lancy facturent donc directement les utilisateurs de l'aula du collège de Saussure. Evidemment, nous n'avons pas le contrôle de l'utilisation de cette salle, raison pour laquelle, il n'y a souvent pas de pompier. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, mais apparemment, cela ne fonctionne pas très bien.

La communication suivante concerne les relations de proximité avec les commerçants et artisans du Grand-Lancy. Nous avons eu donc à nouveau une séance avec eux, il y a une dizaine de jours, et parmi les divers sujets évoqués, celui du parking aux alentours est revenu à la surface. Les commerçants trouvent en effet qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des places de parcage dans le quartier. Afin d'objectiver ce problème récurrent, nous avons décidé de mener une enquête sur les besoins en parcages, par rapport aux logements, par rapport aux commerces, selon les règles usuelles en la matière. Lorsque nous aurons cette étude en mains, nous vous la communiquerons bien entendu, ainsi qu'aux commerçants.

Dernière communication, vous allez recevoir la semaine prochaine, un encart qui se trouvera dans la Tribune de Genève, c'est le deuxième encart sur le stade de Genève, intitulé « Stade and Co ». Dans cet encart, il y a deux pages entières qui sont consacrées à la Ville de Lancy.

M. CHOBAS : Je dois tout d'abord apporter un démenti. Le biberon en cause n'appartient pas à M. Spinucci, ou à quelqu'un qui lui est proche mais, effectivement, m'appartient et je remercie, au nom de son destinataire, la Présidente de me l'avoir rendu.

Indépendamment de ceci, je souhaiterais vous informer que, suite à la discussion que nous avons eue au sein de la Commission des sports, le Conseil administratif a décidé de laisser ouverte la piscine de Tivoli au public la saison prochaine, ceci durant la même tranche horaire que nous connaissons cette saison. Cette décision est prise nonobstant les travaux qui, devraient entraîner la fermeture durant toute la saison du bassin d'En Sauvvy, aux fins de rénovation.

Je voudrais également préciser à M. Lance que, le 23 avril dernier, le Conseil administratif a réécrit à Mme Spoerri concernant les panneaux d'information commu-

Séance ordinaire du 25 avril 2002

nale, les fameux panneaux tournants, que nous souhaiterions pouvoir éventuellement installer sur la voie publique. Le but est de savoir, si du point de vue juridique, nous sommes en mesure de le faire.

Dernière information, comme annoncé également au sein de la dernière séance de la Commission des sports, j'ai assisté le 17 avril dernier à la délibération de la première cour du droit public du Tribunal fédéral qui, à l'unanimité des 7 juges, a admis le recours d'un citoyen genevois et déclaré en conséquence irrecevable l'initiative populaire dirigée contre le stade. Si, en tant que Conseiller administratif, représentant la Ville de Lancy au sein de la Fondation du stade de Genève, je me réjouis évidemment de cette issue, par contre, au plan politique et plus précisément sur l'exercice même des droits politiques, je ne peux que déplorer que des citoyens aient été induits en erreur et appelés à signer une initiative qui, sur le tard, s'avère aujourd'hui totalement irrecevable, donc le dossier est classé.

Vous avez également lu très récemment que le dernier recours, intenté par le comité d'initiative en question, a été déclaré irrecevable par le Tribunal fédéral. Ainsi, au plan juridique, tous les obstacles ont été écartés et éliminés, s'agissant de la réalisation du centre commercial et de loisirs, ainsi que du stade.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séances des 4 et 21 mars 2002 –
Rapporteurs : MM. Charles PAGE et Frédéric RENEVEY
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 25 mars 2002 –
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**

**Ecoles de Lancy - Assainissement de l'éclairage des classes –
Crédit d'investissement (Fr. 1'435'000.--)**
=====

M. PAGE présente le sujet : Je rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors de notre séance, où notre Conseil a voté un crédit d'étude de fr. 40'000.--. Il s'agit maintenant de se prononcer sur le crédit d'investissement. Je rappellerai les points essentiels.

L'installation actuelle éclaire autant le plafond que le sol. Les installations sont anciennes et l'on a du mal à retrouver des pièces.

Il est relevé que l'on a des zones d'ombre du côté des couloirs. L'éclairage est également faible dans les alcôves qu'ont certaines classes. Il est, d'autre part, constaté qu'un éclairage des tableaux noirs n'a pas été prévu. Un commissaire rappelle une étude du Service Cantonal de l'Energie, de laquelle il ressort qu'une

Séance ordinaire du 25 avril 2002

barrette parallèle est chaque fois prévue pour des tableaux noirs. Il s'étonne que l'expert mandaté ne connaisse pas cette étude.

Malgré l'insistance du Conseiller administratif délégué qui souhaite que l'on vote immédiatement le crédit, les commissaires demandent à voir l'installation projetée dans une classe pilote. Le représentant du Conseil administratif rappelle le planning et, pense que, dans ces conditions, on ne pourra pas faire les travaux durant les prochaines vacances scolaires. Les commissaires confirment leur demande de voir une classe pilote et refusent de se prononcer sur le crédit d'investissement.

M. RENEVEY présente le sujet : La Commission des travaux et constructions, sur sa demande, visite la classe pilote de l'Ecole des Palettes qui se trouve être la classe du maître principal M. Salamun.

Il est indiqué que les plafonds des différentes classes seront entièrement repeints en blanc. Les différents commissaires trouvent que les luminaires suspendus au plafond assurent une meilleure diffusion lumineuse que les bandeaux actuels.

Nous nous rendons ensuite dans une classe équipée de l'éclairage d'origine. Il est constaté des zones plus sombres dans la classe, des ombres sur les pupitres et un coin lecture plutôt sombre.

Grâce au système envisagé, une économie d'énergie de 50 % pourra être réalisée.

Les membres de la Commission, revenant dans la classe nouvellement équipée, constatent une répartition lumineuse de meilleure qualité.

La Commission demande à ce que les renforcements dans les classes où les petits font parfois une sieste soient prévus avec un éclairage indépendant. Ce poste non compris dans le crédit initial se monte à Fr. 45'000.-- pour les 154 classes.

Le système retenu est équipé de 4 sondes qui permettent l'adaptation de l'éclairage artificiel, en fonction de la luminosité extérieure et du besoin spécifique complémentaire.

Le crédit porté à Fr. 1.435.000.-- est voté à l'unanimité.

M. CAVALERI présente le sujet : Je vais essayer de vous faire ça en un éclair. Le projet a avancé à la vitesse de la lumière, après le vote du crédit d'étude, puisque la Commission des travaux et constructions a pu constater de visu que nos mandataires avaient bien pris en compte les remarques de nos précédents rapports. C'est donc, en suivant les avis éclairés des représentants du corps enseignant et de nos commissaires aux travaux, que la Commission des finances a pu actionner le dernier interrupteur pour donner le feu vert à cette réalisation indispensable.

L'augmentation du crédit de Fr. 45'000.-- est en effet justifiée par la nécessité d'éclairer les tableaux noirs afin qu'ils soient aussi parfaitement lisibles par les surdoués du premier rang que par les rêveurs qui, paraît-il, s'épanouissent au fond de la classe du côté des radiateurs. Le "fiat lux" vous est donc recommandé par l'unanimité de la commission des finances.

L'arrêté 6) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 25 avril 2002**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 8 avril 2002 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**

a) Election de la Vice-présidente
=====

M. PAGE présente le sujet : M. Renevey propose Mme Annick Bounous qui est élue à l'unanimité.

b) Divers
=====

M. PAGE présente le sujet : M. Côte, chef du service des travaux renseigne sur les panneaux solaires qui seront posés sur les immeubles 8 à 12 de l'avenue du Petit-Lancy. Pour une surface brute d'environ 100 m², le coût sera de Fr. 127'000.--. Ce montant comprend les travaux annexes et les honoraires, dont le montant est de Fr. 22'000.--. Il y aura 25 éléments, soit un coût de Fr. 2'540.-- par élément.

Un commissaire cite que le 26 mars, la température de l'eau était très basse au bassin de l'Ecole du Bachet. Une petite fille, participant à un concours de natation, en a été fortement incommodée. A la différence de celle de l'eau, la température de l'air ambiant était très chaude. D'autres plaintes auraient été adressées. Le Conseiller administratif délégué va se renseigner. M. Côte signale que la température de l'eau, qui était programmée à 26 degrés, a été augmentée suite à plusieurs demandes. Peut-être y avait-il un problème de ventilation ce jour-là.. Ce problème sera également évoqué à la prochaine séance de la Commission des sports.

**8. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 25 mars 2002 –
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**

**28, route de Chancy – Réfection – Boucllement du crédit d'étude
(Fr. 11'870.92)**
=====

M. CAVALERI présente le sujet : Les arcanes de la comptabilité exigent que nous acceptions un crédit complémentaire pour une dépense, qui en fin de compte, s'est révélée inférieure aux prévisions. Etonnant, non ? Comme aurait dit le regretté Desproges. Pourtant, rien de plus logique dans cet apparent paradoxe. En effet, les travaux, dont il est question, avaient été scindés en deux crédits; un crédit d'étude qui a coûté Fr. 23'490.-- de moins, et un crédit de construction qui a été dépassé de la somme qui nous est demandée ce soir, d'où l'obligation de procéder à ce lifting de pure forme qui garantira l'orthodoxie de nos comptes.

La Commission des finances vous recommande donc à l'unanimité d'accepter ce crédit complémentaire.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION –
Séance du 13 mars 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

a) Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD)
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous informe qu'une réunion a eu lieu avec l'Association des communes genevoises et que le texte, en possession de chaque Conseiller municipal, a été présenté par M. Raphaël Martin.

Cette loi vise l'accès aux informations pour le public et tend vers une politique active de communication. Il est précisé que notre Commune communique déjà de nombreux documents (ordres du jour, procès-verbaux, etc.) par l'intermédiaire de son site Internet. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent s'adresser à la Mairie pour obtenir ces documents.

M. Föllmi précise encore que les séances du Conseil administratif sont non-publiques, et souvent à huis clos et que ce dernier communique ce qu'il veut, par exemple, par le biais du Lancéen. Il est également souligné que les procès-verbaux des commissions, une fois adoptés, deviennent accessibles au public, mais que le Grand Conseil envisage de modifier cette disposition.

Mme la Secrétaire générale ajoute que la commission parlementaire des droits politiques a voté en majorité l'amendement cité plus haut, et que si cette décision est entérinée par le Grand Conseil, les procès-verbaux demeureront des documents de travail confidentiels.

Suite aux questions de certains commissaires, il est précisé que le fait d'indiquer des noms propres dans les rapports est un choix du Conseil municipal; que ce processus va se mettre en place dans un délai de deux ans, et que les séances à huis clos sont rares à Lancy depuis que les naturalisations ne sont plus débattues en séance plénière.

b) Désignation des jurés des tribunaux 2003
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Conformément au mandat qui nous a été confié, les commissaires ont désigné 170 jurés dont les dates de naissance étaient comprises entre 1944 et 1977, lettre E à M.

M. PASQUIER : Concernant cette liste des jurés, je trouve un peu regrettable la manière dont les électeurs ont été choisis. L'exercice des 5 ou 6 membres de la Commission, il y avait 3 absents, a consisté à prendre des gens qui étaient connus du milieu politique, je cite Bernard Falcetti, ancien Conseiller municipal, Alain Eretzian, Conseiller municipal, Pierre-Henri Heizmann, Conseiller municipal, M. Gérald Hettich,

Séance ordinaire du 25 avril 2002

ancien Conseiller municipal, Jean Kaiser, ancien Conseiller municipal, MM. Gautier, Lewerer, Mme Malagoli, etc.

Quand on choisit ces futurs jurés, il me semble qu'on doit le faire avec une certaine objectivité, donc je rappelle au Président de la Commission de l'administration et information, que ce n'est pas tellement le cas ici. Je voterai tout de même cette liste.

La deuxième remarque que je souhaiterais faire, concerne l'arrêté. Il faudrait corriger le Département de justice et police, il n'y a plus les transports, depuis le début de la législature.

M. PAGE : J'aimerais revenir sur une remarque que j'ai déjà faite, on a signalé tout à l'heure que les jurés sont élus parmi les personnes nées entre 1944 et 1977, ce qui signifie qu'il faut avoir 25 ans pour être juré, il ne faut pas avoir plus de 58 ans. Alors, je pense qu'à 58 ou 59 ans, on est encore capable de payer ses impôts, et on devrait aussi être capable d'être juré. On m'a répondu, c'est une vieille loi, mais justement les lois devraient être adaptées à aujourd'hui. Peut-être, qu'à l'époque, 58 ans était déjà la vieillesse bien entrée ou le 4^{ème} âge, mais je pense qu'à travers l'Association des communes genevoises, puisque ce sont les communes qui nomment ces jurés, on pourrait faire une intervention pour enfin modifier cette loi. Ne pas attendre que la moyenne d'âge arrive à 95 ans pour changer ceci.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Préretraites - M. Föllmi nous annonce que, suite à la disposition touchant à la préretraite, adoptée à fin 2001 par notre Conseil, Mme Gilliand, Mme Imhof, Mme Goury, M. Marti et M. Duruz ont fait usage de ce droit, étant âgés entre 57 et 60 ans.

Nouveau collaborateur - M. Föllmi nous annonce qu'un nouveau collaborateur travaillant au Service des travaux et constructions, depuis une année, en tant qu'architecte, placé par le Service du chômage, va être engagé définitivement dans ce service, vu le nombre important de mandats à traiter.

Nouveau logo de la Ville de Lancy - Plusieurs commissaires s'interrogent sur la signification et l'emploi de ce nouveau logo, et regrettent la suppression des armoiries, porteuses de toute une histoire.

Suite au tout ménage envoyé à l'initiative de M. Baertschi concernant l'Alu, il est souligné que cette démarche n'est que propagande diffamatoire et ne recherche que la discrimination des élus ayant osé prendre position clairement contre un vote faussé par une question subsidiaire.

**10. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 25 mars 2002 –
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**

Séance ordinaire du 25 avril 2002**a) Crédits supplémentaires 2001**

=====

M. VOLERY présente le sujet : La commission s'est réunie le lundi 25 mars 2002 pour l'examen des crédits supplémentaires pour 2001. En préambule, M. Föllmi rappelle que, selon la loi sur l'administration des communes, nous sommes tenus d'examiner les crédits supplémentaires par fonction et par nature et de voter un arrêté spécifique; il en est de même pour les comptes.

Des regrets apparaissent dans la commission sur la distribution des documents de travail, trois jours pour les étudier c'est très court. M. Föllmi répond à cette intervention que le Conseil administratif, de même que la Fiduciaire est aussi limitée par les délais relativement courts, et espère améliorer cet état de chose l'année prochaine. Pour chaque dépassement supérieur à Fr. 3'000.--, un commentaire est présenté de façon détaillée, et pour la première fois, sur demande du Président, M. Föllmi accepte que la commission auditionne les représentants de la fiduciaire Price Waterhouse Coopers qui répondent aux questions des commissaires. Il nous est aussi précisé que le Département de l'intérieur surveille les comptes des communes de façon attentive.

Le total des charges comptabilisées s'élève à Fr. 68,10 millions contre Fr. 58,54 millions en 2000, soit un montant de Fr. 9,56 millions de plus que prévu (+ 16,3 %). Au niveau des revenus, le montant au budget 2001, est de Fr. 59,8 millions, alors que les revenus, réellement comptabilisés, s'élèvent à Fr. 70,2 millions, soit un montant de Fr. 10,4 millions de plus que prévu, compte tenu de ces éléments, l'excédent des revenus est de Fr. 2,1 millions pour 2001.

Pour les charges, les principales pertes par rapport au budget 2001 : Biens et Services + Fr. 1,4 million, cela s'explique pour l'essentiel au renforcement de l'entretien courant de nos immeubles. Charges de personnel : + Fr. 0,74 million.

Le Président passe en revue et en détail les documents à disposition qui ont été étudiés, malgré le peu de temps, et chaque commissaire a la possibilité de poser des questions et d'être renseigné sur les raisons des dépassements auprès de nos trois Conseillers administratifs présents et des responsables du service financier de la commune. Nombreuses sont les questions ainsi formulées.

L'engagement à mi-temps d'un délégué à la jeunesse devrait se concrétiser très prochainement.

Des modifications sont intervenues pour l'entretien des piscines Tivoli-Caroline qui ont été confiées à une entreprise privée, car ce travail était trop lourd pour les concierges en place.

Une surveillance complémentaire à celle des agents municipaux (+ Fr. 48'282.--), pour une sécurité de nuit spécialement à l'Orangerie a eu pour effet de diminuer nettement les actes de vandalisme dans cet endroit. Dans ce même ordre d'idée, une somme de Fr. 135'905.-- figure dans les comptes 2001 pour la surveillance et de garde dans les parcs publics, c'est une question qui a été soulevée à plusieurs reprises et peut-être que ce sujet devrait revenir devant la Commission de sécurité.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Le manuel d'instruction de la billetterie de la piscine nous a été envoyé en allemand, c'est une maison allemande, mais il a fallu le traduire, coût de l'opération Fr. 12'225.--.

En règle générale, ces dépassements s'expliquent par des chiffres au plus juste dans le budget et par des achats devenus indispensables qui n'étaient pas prévus dans le budget.

La Commission des finances accepte à l'unanimité, les crédits supplémentaires pour l'exercice 2001.

M. HEIZMANN : J'aimerais faire un commentaire sur l'examen des crédits complémentaires, et puis soulever, si vous le permettez, deux questions de fond, tout d'abord l'entretien des immeubles et deuxièmement, la sécurité publique.

Permettez-moi d'aborder en détail ces deux aspects, sous un angle hautement politique, à savoir le choix de société que la Ville de Lancy veut adopter.

Substituer les concierges par des entreprises de nettoyage.

Comme cela est moderne, comme cela fait new public management, ça sent bon l'audit Arthur Andersen, un libéralisme de bon aloi...

Mais c'est oublier, à dessein peut-être, le rôle social qu'un concierge remplit. Et n'est-il pas également un garde-fou contre les actes de vandalisme, dont nous avons constaté l'augmentation inquiétante dans ces crédits supplémentaires ?

Une présence continuelle sur place est un facteur dissuasif et préventif. Le concierge est responsable de son immeuble, il est à l'écoute des locataires. Il rend des services, il est là, présent, tout simplement.

Pensons aux personnes âgées, aux malades. Qui arrosera les plantes de ceux qui partent en vacances ?

N'avons-nous pas tous le souvenir d'un concierge, qui une fois alors que nous étions enfant, nous a lancé une remontrance ou tiré l'oreille, mal perçue mais O! Combien justifiée ?

Aucune entreprise de nettoyages ne peut remplir ce rôle.

A fortiori, ne sont-elles pas plutôt la porte ouverte à une forme d'exploitation de personnes peu ou pas qualifiées et, de plus, souvent en situation irrégulière ?

Non, non à l'approche uniquement financière qui consiste à prétendre qu'en faisant appel à des entreprises de nettoyage, on solutionne des problèmes de vacances, de maladie ou d'absences est très restrictive, réductrice, voir dangereuse.

Ces idées ne contiennent-elles pas les ferments qui amènent par la suite à voir l'électorat à tirer les oreilles de la classe politique, en donnant un coup de barre à l'extrême tribord. Dans tribord, il y a tribord, et pour rappel cela veut dire droite en langage marin...

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Et alors on spécialise : le concierge est remplacé par une entreprise de nettoyage et ensuite quand rien ne va plus dans l'immeuble, on publie une annonce pour engager un médiateur de rue ou de quartier.

Ah la belle économie !

Dans la même veine, Fr. 50'000.-- supplémentaires sur un montant de Fr. 130'000.-- pour des frais de surveillance des parcs par une société privée est-ce raisonnable ?

N'en déplaise aux chantres du libéralisme pur et dur, la sécurité est l'affaire de la collectivité publique. Nous n'avons pas le droit de déléguer cette lourde tâche à des mercenaires. Nos agents de sécurité municipaux sont les représentants légitimes de l'Autorité. On ne peut pas brader cette réalité, chargée de symbole, par un mandat à des rambos habillés en noir et rasés de près.

Ce point, le groupe Radical l'a relevé à plusieurs reprises en Commission des finances.

La Commission de la sécurité doit aborder cette question urgente, afin d'avoir une vision claire concernant tous les frais de prévention de la sécurité dans notre administration et de les mettre en regard avec les coûts réels de la Police municipale et ceux des spadassins de l'ordre public.

A ce jour, jamais un rapport circonstancié n'a été produit dans ce sens. Peut-être découvririons-nous que les frais indirects qui en découlent dépassent largement les pseudo-économies qu'ils devraient générer.

Non, gardons les pieds sur terre. Alors que d'aucun se gausse de proximité, d'écoute, de participation, voire de tolérance, la substitution par des entreprises privées dénuées de la culture de proximité que peuvent avoir un concierge ou un agent de sécurité municipale est une porte ouverte à tous les dérapages non contrôlés.

Je vous en prie, ne faites pas l'erreur de sacrifier des authentiques métiers municipaux sur l'autel du Dieu argent.

Messieurs les Conseillers administratifs, ne tombez pas dans une « Tatchérisme » de seconde zone, vos compétences et vos qualités ne méritent pas que vous les ternissiez ainsi.

Le groupe Radical, vous demande de prendre très au sérieux les remarques précédentes et, dans cette attente, acceptera ce soir les crédits supplémentaires.

M. SPINUCCI : Je répondrai brièvement à la longue intervention de M. Heizmann pour lui dire tout simplement ceci : aucun concierge d'immeuble n'a jamais été remplacé par une société de nettoyages. C'est clair et c'est net.

En revanche, nous avons procédé au remplacement d'un concierge qui procédait aux nettoyages des deux annexes de la Mairie pour des questions évidentes. D'abord, il était très souvent absent pour diverses raisons, qu'il ne convient pas d'évoquer ici. Ce concierge nous coûtait, charges comprises, j'ai le détail très exact ici, Fr.88'325.--. Nous l'avons remplacé par une société de nettoyages, après avoir mis en soumission le travail, qui nous coûte, TTC Fr. 38'000.--, voilà la raison pour laquelle, nous avons pensé qu'il était bon d'économiser Fr. 50'000.--.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Quant à l'argument dire que le concierge surveille le bâtiment, qu'il empêche les graffitis et autres actes de vandalisme, sachez que cette personne, dont nous nous sommes séparés, n'intervenait qu'après 18 heures, et elle quittait les lieux à 21 heures. Donc, elle n'exerçait pas du tout cette fonction de surveillance qu'exercent, en revanche, les autres concierges dans les bâtiments locatifs et dans les écoles.

M. FOLLMY : Si vous le permettez, j'enchaînerai en complétant en ce sens que nous avons des exemples précis. Nous avons un concierge à l'école de Tivoli, cela n'empêche pas le vandalisme, les vitres brisées et les problèmes que l'on rencontre assez régulièrement de ce côté-là. C'est vrai que s'il n'y avait pas de concierge du tout, ce serait plus grave, mais en attendant, cela n'empêche pas malgré tout le vandalisme.

En ce qui concerne les agents de sécurité municipaux, c'est vrai que ce sujet pourrait être repris en Commission de sécurité, mais pour répondre à votre vœu, je pense qu'il faudrait pratiquement doubler les effectifs des ASM pour pouvoir assurer une surveillance de nuit en particulier. Actuellement, ils font une surveillance le soir une fois par semaine jusqu'à 22 heures en hiver, jusqu'à 23 heures ou minuit en été. Nous pourrions le faire deux fois, trois fois, mais c'est vrai qu'il faut augmenter les effectifs, parce qu'il faut aussi assurer les permanences, assurer les heures supplémentaires, assurer les vacances. On peut faire un calcul et voir à combien cela reviendrait, en procédant de cette manière-là. Mais très volontiers, je reprends la discussion à la Commission de la sécurité.

M. CHOBAS : Juste un mot pour répéter ce qui a été dit mais cela m'apparaît important. Aucun poste de concierge dans les écoles n'a été supprimé. Ce qui a été revu, c'est le cahier des charges des concierges. A cet égard, il faut relever et souligner que la prise en charge du nettoyage des bassins de natation, est une tâche extrêmement lourde, puisque ces bassins doivent être propres le matin à 8 heures quand les classes l'utilisent et que, très souvent, tous nos bassins de natation sont utilisés jusqu'à 22 heures, ce qui fait dès lors que les nettoyages doivent être effectués entre 22 heures et 07.30 heures. Ceci additionné à d'autres tâches à effectuer dans les écoles, nous a amenés à dissocier la partie entretien de l'école et la partie entretien des bassins de natation. C'est dans ce sens-là que l'entretien des bassins de natation a été confié à des entreprises extérieures, sans que cela remette en cause, en quoi que ce soit, la présence et le rôle du concierge dans l'école. Au contraire, c'est justement pour essayer de recentrer ce rôle précisément sur l'école, qu'il nous a paru utile et nécessaire de soustraire les bassins de natations à l'entretien des concierges.

L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Examen des comptes 2001

=====

M. VOLERY présente le sujet : L'analyse des comptes 2001 a eu lieu le 25 mars 2002 avec comme documents, le rapport financier 2001 qui comprenait le détail du fonctionnement, les investissements, le bilan au 31 décembre 2001. Avant de rapporter sur cette séance; un certain malaise se fait sentir chez les commissaires. En effet, nous devons nous prononcer et analyser une partie des comptes provenant de

Séance ordinaire du 25 avril 2002

l'impôt des personnes physiques sur des estimations et dont nous recevrons la confirmation seulement en 2003.

Les grandes lignes des comptes de fonctionnement 2001 sont :

- Les revenus qui s'élèvent à Fr. 70,2 millions contre Fr. 61,8 millions aux comptes 2000, soit une progression de 13,6 % sur 2000.
- La taxe professionnelle communale Fr. 7,29 millions (+ 12,5 % par rapport à 2000)
- L'impôt sur les personnes morales est en baisse - 1,9 % pour s'élever à Fr. 3,6 millions

Les autres sources de revenus sont :

- Le fonds de péréquation intercommunal pour Fr. 4,18 millions contre Fr. 3,15 millions en 2000.
- Le fonds d'équipement communal pour Fr. 1,52 million contre Fr. 1,6 million en 2000.
- Le produit des intérêts pour Fr. 2,27 millions contre Fr. 2,33 millions en 2000.
- Le produit du patrimoine administratif qui a atteint Fr. 2,73 millions contre Fr. 2,65 millions.
- Les revenus divers s'élèvent à Fr. 3,31 millions contre Fr. 3,22 millions en 2000.

Les charges se montent à Fr. 68,1 millions pour 2001 contre Fr. 58,54 millions en 2000 soit une augmentation de Fr. 9,56 millions (+ 16,3 %).

1. Charges du personnel Fr. 18,16 millions (+ Fr. 0,74 million par rapport au budget 2001), cela s'explique sur le fait qu'on a anticipé la tranche prévue en 2003, concernant la provision pour les rentes futures du Conseil administratif actuel.
2. Biens et services pour Fr. 15,48 millions en 2001 contre Fr. 13,68 millions en 2000. Cette différence est essentiellement due à l'entretien des bâtiments, à la récupération des déchets surtout encombrants en forte augmentation et, un autre élément, les dégâts, actes de vandalisme et frais supplémentaires de surveillance qui contribuent à une augmentation de 20 % de ce dépassement.
3. Amortissement économique pour Fr. 10,73 millions contre Fr. 10,42 millions en 2000.
4. Intérêts passifs : Fr. 4,48 millions contre Fr. 4,93 millions en 2000.
5. Dédommagements versés aux collectivités publiques pour Fr. 3,68 contre Fr. 3,3 millions en 2000
6. Subventions pour Fr. 5,35 millions contre Fr. 4,30 millions en 2000.
7. Compensation financière aux communes frontalières pour Fr. 1,33 million contre Fr. 1,32 million en 2000.

La différence entre les recettes estimées et les dépenses; après avoir constitué des provisions supplémentaires de l'ordre de Fr. 5,9 millions, afin de neutraliser, le cas échéant, les risques des chiffres qui nous ont été communiqués, laisse un excédent positif de Fr. 2,1 millions.

Le montant de Fr. 11,19 millions dépensé a été couvert comme suit :

- | | | |
|--|---|----------------|
| A. Autofinancement par le compte de fonctionnement | : | Fr. 12,40 mios |
| B. Subventions et recettes diverses | : | Fr. 2,27 mios |
| C. Utilisation des réserves | : | - Fr. 1,84 mio |

Le Président propose de diviser en 7 points notre examen, soit :

Séance ordinaire du 25 avril 2002

- résultats globaux avec commentaire du directeur de notre service financier
- charges et revenus
- investissements
- dette communale avec commentaires
- bilan
- analyse des comptes
- immobilisations

La situation au 31 décembre 2001, le total des postes de travail au sein de notre administration municipale est de 152,25, alors que le budget en prévoyait 153,61, ce qui correspond à 177 personnes, plus 2 temporaires de l'Office cantonal de l'emploi.

Biens et services : dans l'entretien des immeubles, on voit des dépenses pour Fr. 3,105 millions, alors que le budget 2001 était fixé à Fr. 2,45 millions, cela s'explique par un effort plus important dans la remise en état et dans leur entretien. Dans cette politique, nous nous trouvons à environ à la moitié des travaux de rénovation de notre parc immobilier. Concernant les éventuelles hausses de loyers, suite aux travaux, il nous est précisé que, pour le groupe Mallet, une partie de ceux-ci ont été pris sur les réserves, ce qui a permis d'atténuer les hausses de loyer. Le décompte pour la Maison de l'Horloge est terminé pour les travaux, mais, suite à un litige avec un menuisier son travail n'ayant pas été accepté, on est actuellement devant les instances judiciaires pour trouver un accord.

Aux investissements : les crédits votés en 2001 se montent à Fr. 26 millions au patrimoine administratif (Ecole Petit-Lancy, salle omnisports, galette Etoile-Palettes pour le CASS). Pour le patrimoine financier, la rénovation des bâtiments du groupe des Recluses, avenue du Petit-Lancy, place des Ormeaux est de Fr. 13,3 millions. Les dépenses effectives que nous avons eues en 2001 s'élèvent à Fr. 11,19 millions contre Fr. 32,20 millions prévues au budget.

Le Conseil administratif se veut rassurant dans l'insécurité fiscale; M. Chobaz pense important de retenir que, si on provisionne aujourd'hui le x % du reliquat, il n'en sera pas de même chaque année, et il ne croit pas que ce soit un frein à l'investissement. A un moment donné, on s'est nous-mêmes mis hors jeu, devant faire des économies et, actuellement, on a de la peine à répartir.

La dette communale globale a passé de Fr. 108,2 millions au 31 décembre 2000 à Fr. 106,3 millions à fin 2001, soit un recul de Fr. 1,9 million. Sur les Fr. 106,3 millions de la dette communale, Fr. 48,5 millions concernent les immeubles locatifs, dont les charges sont couvertes par les locataires, et non par les contribuables. La dette ainsi corrigée représente Fr. 2'234.-- par habitant.

Comme chaque année, les déficits de nos trois parkings publics suscitent autant de questions : diminution de la location ? meilleure publicité ? Quelques remèdes sont suggérés : pour les Rambossons, publicité lors de l'ouverture de la piscine et pour le Parc Bertrand, on devrait avoir une meilleure fréquentation lors de l'ouverture de la salle omnisport du Petit-Lancy.

Le chef de service des finances communales M. Kaeser, nous donne des explications poussées et très explicatives sur les emprunts et les placements de notre commune, que chaque commissaire a appréciées.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Après avoir pris connaissance et entendu les représentants de l'organe de contrôle, les commissaires approuvent à l'unanimité les comptes 2001.

M. LORENZINI : Le groupe Démocrate-chrétien a examiné attentivement les comptes 2001 de notre Commune et se réjouit de constater que ceux-ci se bouclent provisoirement avec un bénéfice de Fr. 2,1 million.

Il à relever que ces comptes sont, pour ce qui est des recettes, basés sur des estimations fournies par le Département des finances. Celui-ci prévoit des revenus de Fr. 70,2 millions, alors que notre budget prévoyait Fr. 59,8 millions, soit une hausse de plus de 17 %.

Au vu de ces estimations, le Conseil administratif a constitué des provisions supplémentaires, à caractère ponctuel de l'ordre de Fr. 5,9 millions, pour neutraliser les éventuelles mauvaises surprises qui pourraient survenir. En effet, les chiffres réels ne seront connus qu'au début 2003.

A ce propos, il à relever la situation quelque peu problématique, dans laquelle notre Commune, et l'Etat d'ailleurs, se trouvent dorénavant, qui constitue à boucler des comptes sans avoir connaissance des recettes exactes. Cette nouvelle situation, liée au passage du nouveau système fiscal, nous amène à nous demander si, juridiquement, vu l'importance du montant sur lequel nous ne pouvons pas nous engager, s'il ne serait pas plus judicieux de procéder à une approbation des comptes en deux phases :

- approbation des comptes provisoires qui entérineraient les dépenses ainsi que les quelques recettes effectives au printemps, puis
- approbation définitive des comptes une fois que les recettes communiquées par l'administration fiscale sont connues.

A titre de comparaison, que penserait-on d'une société privée qui dépenserait Fr. 68 millions et présenterait les comptes à ses actionnaires pour approbation, en leur expliquant que, par estimation, elle escompte des paiements sans même que les factures aient encore été émises de l'ordre de Fr. 70 millions. Jamais personne ne donnerait décharge. Alors pourquoi est-ce que nous, élus des communes et députés, devrions-nous le faire ?

Cette année, l'examen des comptes à la Commission des finances s'est démarqué par la présence, à cette séance, de la fiduciaire Price Waterhouse Cooper, qui est venue nous présenter son rapport de vérification des comptes. Nous avons pu constater, avec quel sérieux et minutie, son travail est effectué. Nous avons également appris à cette occasion que l'organe de contrôle émet régulièrement des rapports, et qu'il a notamment rendu un rapport, au niveau de la gestion du personnel en 1998 ou un autre sur l'analyse de la gestion des immeubles en 1999.

Ces documents devraient être connus du Conseil municipal, ou tout au moins leur être présentés, afin que nous puissions nous prononcer en toute connaissance de cause sur les comptes de la commune.

Quant aux comptes, dans leur ensemble, notre groupe les trouve tout à fait satisfaisants et réjouissants. Il rappelle néanmoins que, malgré l'embellie financière que nous semblons vivre, notre priorité doit être portée sur l'entretien de notre patrimoine et sur les remboursements de notre dette, qui notons-le, ont été réduits,

Séance ordinaire du 25 avril 2002

ces 3 dernières années, de Fr. 14,6 millions pour atteindre aujourd'hui Fr. 106,2 millions.

Notre groupe ne pense pas que les chiffres positifs des comptes 2001 doivent nous pousser à baisser le taux des centimes additionnels, car celui-ci est actuellement à un taux optimal qui permet à notre commune de profiter pleinement de la péréquation financière et du fonds d'équipement intercommunal, sans pour autant être une commune trop chère qui rebuterait les entreprises à s'y installer, preuve en sont les arrivées récentes de Procter & Gamble, Ernst Young et future de Lombard Odier.

Le groupe Démocrate-chrétien votera donc les comptes 2001, et tient à saluer la rigueur dont a fait preuve le Conseil administratif pour gérer nos finances communales, et en particulier, M. Marco Föllmi, délégué aux finances, qui a pu compter sur la collaboration efficace des chefs de service et des collaborateurs de la Mairie.

Nous remercions également tout particulièrement MM. Kaeser et Gilodi pour la présentation des comptes et leur efficacité à nous répondre lors de la séance de la Commission des finances.

M. PAGE : Les résultats de l'exercice 2001 apparaissent comme réjouissants.

Puisque les motions sont à la mode, le groupe Libéral s'est posé la question de savoir s'il fallait en déposer une, en vue d'une baisse des impôts communaux. Nous ne le ferons pas, les Libéraux ne sont pas démagogues.

Nos comptes sont établis sur la base d'estimations, qui nous l'espérons se révéleront exactes. On nous annonce, en outre que, le revenu de la taxe professionnelle, devrait baisser en 2002.

Nous souhaitons que ce réalisme reste toujours présent au sein de notre Conseil. Nous avons certains postes déficitaires chroniques. A titre d'exemple, je citerai les Fr. 600'000.-- de la patinoire et les Fr. 200'000.-- du parking du Parc Bertrand.

Le groupe Libéral acceptera les comptes de l'exercice 2001.

Il tient à remercier notre service des finances, ses collaborateurs, son chef et le Conseiller administratif chargé de ce dicastère de leur travail et des rapports très clairs qu'ils nous ont présentés.

Le Groupe remercie de son engagement l'ensemble du personnel de notre Commune, tout en regrettant de n'avoir pas pu convaincre le Conseil municipal de le doter d'un statut moderne et dynamique.

Mme JELK-PEILA : L'Alliance de Gauche de Lancy se félicite de constater que les comptes 2001 bouclent sur un boni, cette année encore. Cet exercice positif résulte pour partie de circonstances exceptionnelles, versement des derniers impôts de l'UBS, parallèlement aux impôts versés par Procter & Gamble, par exemple. De plus, Lancy a bénéficié d'une péréquation intercommunale momentanément favorable. Par ailleurs, nous notons également que les comptes sont d'autant plus positifs que le budget a été élaboré avec une certaine timidité.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Nous félicitons les responsables du service financier de la qualité du travail fourni, ainsi que de la clarté de la présentation en Commission des finances.

Nous tenons cependant à relever que, ces dernières années, le montant des investissements communaux, notamment en ce qui concerne l'entretien des bâtiments, a été réduit du fait de la conjoncture morose.

Notre groupe est préoccupé par cette évolution et souhaite que le tir continue d'être corrigé, maintenant que les comptes sont à nouveau positifs. Au-delà des comptes, cette évolution devrait s'inscrire dans le prochain budget. Le parc des bâtiments communaux doit être entretenu quel qu'en soit le coût.

Nous insistons sur la nécessité de répondre, non seulement aux tâches de maintien des équipements existants, mais encore de procéder à de nouveaux investissements, essentiellement en ce qui concerne l'éducation et la vie associative, sans oublier le volet social, essentiel après une période de crise qui a particulièrement touché les plus démunis.

Lorsque nous parlons d'éducation, nous prêtons à ce terme une acception très étendue, qui englobe, non seulement l'enseignement proprement dit, mais également l'intégration des jeunes générations dans la société, tout particulièrement, dans leur lieu de vie proche immeuble, rue, quartier et commune. Cette démarche, pour le groupe de l'Alliance de Gauche, devrait être conçue de manière positive, ne reposant pas seulement sur des notions sécuritaires étriquées. Elle doit s'adresser à toutes les couches sociales, en favorisant la participation et l'expression de chacun, et en privilégiant les plus faibles et les plus fragiles.

Dans cette perspective, l'Alliance de Gauche approuvera les comptes tels qu'ils sont présentés ce soir. Nous remercions encore une fois toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces comptes.

M. CAVALERI : Pas plus que le beau temps et les trains qui arrivent à l'heure, des comptes bénéficiaires n'appellent de commentaires détaillés. La brièveté du délai accordé aux commissaires vient encore accentuer la tendance.

Cela ne signifie pas pour autant que l'examen des comptes n'a pas retenu toute notre attention. Globalement, nous pouvons relever que les dépenses ont été soit bien maîtrisées, soit dûment justifiées par des explications circonstanciées. De plus, notre groupe a apprécié la présence, lors de la séance finale, de responsables de la fiduciaire mandatés pour contrôler la bonne tenue des comptes communaux, présence qui contribue à renforcer la transparence de l'information aux commissaires.

Toutefois, tous ces efforts de transparence n'auront pu empêcher le flou inévitable généré par le nouveau système de perception. Ayant dû travailler sur des estimations de recettes des contribuables « physiques », personne n'est en mesure de déterminer le montant exact de notre excédent qui se situe dans une fourchette très large. Comme nos services ont travaillé sur des bases prudentes, nous ne devrions pas connaître de mauvaises surprises, et nous attendrons avec philosophie que la situation se normalise pour les années suivantes, quoique les craintes de M. Lorenzini sont à prendre en compte quand même.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Enfin, comme tout festival qui se termine bien, la clôture de nos comptes mérite d'être saluée par les remerciements nourris que méritent nos services financiers pour nous avoir, une fois de plus fourni des documents de travail facilement lisibles, même si on ne les a pas parcourus très longtemps, malgré leur abondance et qui restent une référence indispensable pour le travail quotidien du Conseil administratif.

Après une telle gerbe de compliments, il est donc évident que le groupe socialiste approuvera les comptes qui sont soumis au vote ce soir.

M. HEIZMANN : J'aimerais répondre à certains groupes qui ont indiqué qu'il y avait une faiblesse en matière d'investissement pour l'entretien de nos immeubles. Je tiens à faire remarquer que les comptes ont relevé une augmentation de Fr. 650'000.-- par rapport au budget, soit une augmentation de 20 %. Je crois qu'il faut remercier M. Spinucci, qui, justement a profité de cette embellie financière pour permettre de rattraper effectivement certains manquements en matière d'entretien.

Beaucoup de choses ont été dites. J'aimerais quand même relever également, qu'en 4 ans, notre Ville a réduit sa dette de près de Fr. 15 millions, cela démontre donc une belle santé. Nous ne pouvons toutefois que regretter que cette diminution pour l'année dernière n'ait été que de Fr. 2 millions. Mais faut-il rappeler que la progression des revenus de quelques Fr. 10 millions, déjà relevé à maintes reprises, communiquée à nos autorités communales, qui aurait dû soulever un optimisme délirant, a été quelque peu tempérée par la constitution d'une réserve de Fr. 6 millions. Cette réserve nous protège d'une évaluation par trop optimiste, car le résultat définitif ne sera connu que dans une année.

Mais l'embellie économique de Lancy montre des signes de stabilité. Faut-il rappeler la construction sur notre commune d'un centre commercial jouxtant un stade non moins commercial, de même 120 postes du secteur bancaire qui vont être très prochainement créés sur Lancy.

Le groupe Radical remercie l'ensemble des collaborateurs de notre administration qui sont les acteurs actifs de ce résultat positif des comptes 2001. Nous remercions le service financier pour son travail exemplaire, et enfin, le Conseil administratif, dans son ensemble, pour sa gestion efficace et efficiente, nous voterons avec un bel élan les comptes 2001.

L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. FOLLMY : Je voudrais simplement dire au nom du Conseil administratif, merci, et nous transmettrons vos félicitations au service financier ainsi qu'aux cadres de la Mairie.

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 15 avril 2002 –
Rapporteurs : Mme Andrée JELK-PEILA et M. François BAERTSCHI**

Séance ordinaire du 25 avril 2002**a) Vente des parcelles No 2733 de 769 m2 et No 2736 de 415 m2 en copropriété pour 1/4, feuille 23 de Lancy, situées au chemin de Gilly (Fr. 365'000.--)**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Il y a trois ans, le Conseil municipal avait accepté le principe de la vente de ces parcelles, non construites, mais équipées, qui se situent en haut du chemin de Gilly. Elles avaient été acquises en 1968 avec une autre parcelle de 1055 m2 qui ne fait pas l'objet de la vente. La Commune avait acheté le tout Fr. 150'000.--, soit Fr. 82.-- le m2.

Cliché - Actuellement, une opportunité se présente pour la vente de ces 2 parcelles. Le propriétaire d'une maison, située en bordure des Communes-Réunies, qui va pratiquement être exproprié du fait de l'arrivée du tram, cherche à se reloger sur la Commune. Il a fait des recherches en ce sens, et accepterait ce terrain au prix de Fr. 365'000.--, pour autant que le Conseil municipal approuve cette vente. Il ne ferait pas opposition à l'enquête en cours pour le tram.

Le coût du m2, lors de cette vente est de Fr. 418.-- le m2, prix actuel d'une zone villa. Le prix est correct et intéressant pour l'acheteur et la commune. L'opération a pris un certain temps, car des servitudes ont dû être levées : droit de passage, discussion avec un voisin. Pour la parcelle restante qui n'est pas vendue, plus grande, une annonce sera passée dans la Feuilles des avis officielle et attribuée selon les critères suivants :

- réservée à des habitants de Lancy
- promoteurs exclus.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité.

M. FOLLMY : Pour compléter, la parcelle se trouve au bout du chemin de Gilly, en venant par en bas. Vous avez le chemin des Gilly et en face tout cet espace qui appartient à la Ville de Lancy. Il y a essentiellement deux grandes parcelles, la première parcelle, la No 2733 qui fait l'objet de la vente de ce soir, et la parcelle No 2735 qui est plus grande et qui fait 1155 m2.

Entre deux, vous avez un chemin qui est en co-propriété. Un quart de ce chemin doit être vendu au futur acquéreur de la parcelle No 2733, et le reste de ce chemin est distribué sur les parcelles Nos 2735, 2732, et 2734.

Encore une précision, l'acheteur actuel se trouve à l'avenue des Communes-Réunies, sa parcelle va être rachetée par l'Etat pour pouvoir réaliser l'arrivée du tram aux Communes-Réunies.

J'ai encore une précision : tout à l'heure, on a dit que les parcelles étaient équipées, en réalité, elles sont en partie équipées, puisqu'il s'agira, pour le futur propriétaire, de faire procéder aux installations des eaux claires et des eaux usées.

Je voudrais juste corriger un mot dans les considérants, 2^{ème} paragraphe, « attendu que M. et Mme Sabatini vont faire l'objet », il faudrait remplacer le mot « vont » par « pourraient ».

Séance ordinaire du 25 avril 2002

L'arrêté 11a) est accepté par 31 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

b) Présentation du projet du tram « Section Grand-Lancy »

=====

M. BAERTSCHI présente le sujet : On m'a dit qu'il n'y avait pas de cliché, je regrette que ma demande n'ait pas trouvé grâce auprès du Conseil administratif, donc vous allez vous imaginer tout cela. C'était une séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. Un peu moins de la moitié du Conseil municipal s'était déplacée pour assister à la présentation de la future section du tram qui montera du Pont-Rouge pour aboutir aux Palettes. Des représentants du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, de l'Office des transports et circulation et des Transports publics genevois, ainsi que les différents mandataires se sont succédés pour satisfaire les nombreuses questions, inquiétudes et remarques de l'honorable assemblée.

M. Favre, du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, aidé en ceci par une présentation visuelle toute en couleur et en animation, rappela l'histoire de ce tracé qui devait, dans un premier temps, passer sous la mairie. Le futur tram sera en site propre sur la majeure partie de son tracé, nous indique M. Zurbrugg des Transports publics genevois, ponctué de 5 arrêts dont le quai mesure 60 m. Il y aura des pistes cyclables, comme l'indique le tract le tramway « Trait d'Union » distribué aux habitants du quartier. La salle de gym de l'école Rapin pourra être démolie, si on veut réserver un site propre aux différents acteurs de la circulation. Une partie du parc de la mairie sera amputée, on pourra s'arrêter devant la mairie, et ceux qui voudront aller à la place du Château venant de la campagne devront descendre au Pont-Rouge pour remonter ensuite.

C'est évidemment les problèmes de circulation qui préoccupent beaucoup les participants, car il faut savoir que :

- on devrait peut-être développer le chemin de Tressy-Cordy (hurlements de quelques commissaires qui sont farouchement opposés)
- pour sortir du parc du Château et vouloir se diriger sur la ville, il faudra tourner devant le nouveau giratoire devant l'avenue Eugène-Lance
- on ne pourra plus tourner à gauche sur l'avenue des Communes-Réunies en sortant de la place du 1^{er}-Août, transformée comme je l'avais rapporté il y a un mois. Idem pour la liaison Courtillets / route du Grand-Lancy.
- il est prévu d'inverser les flux circulatoires du début du chemin des Semailles, du chemin Emile-Paquin et du chemin du 1^{er}-Août. Ces changements ne laissent personne de marbre; le trafic de transit, qui passe par l'avenue du Curé-Baud et qui sera reporté sur le chemin des Semailles, passe mal auprès de plusieurs commissaires. Ce problème de trafic est traité par M. Wittwer de l'Office des transports et circulation, qui est conscient des problèmes, mais qui ne peut avoir de solution miracle vu la saturation des différents réseaux régionaux. Il faut, selon lui, attendre les résultats de la venue du tram et voir ensuite s'il faut procéder à des changements.

Y aura-t-il plus ou moins de places de parc ? Globalement, le déficit sera faible, mais toutes les questions ne sont pas encore résolues. Les places de parc sont actuellement insuffisantes, note un commissaire, qui aimerait les voir augmenter. La transformation de la place du 1^{er}-Août va en effet diminuer de quelques unités le nombre de stationnements sur celle-ci.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

La ligne du 4 sera maintenue pendant les travaux, et ensuite, une ligne de rabattement sera créée entre les Palettes et la ZIPLO. La pente de la route du Grand-Lancy n'est plus un problème pour les trams de la nouvelle génération, nous rassurons-nous.

Enfin, après le délai du 8 mai de l'enquête publique, la Commission d'aménagement et le Conseil municipal seront saisis du dossier pour préavis. Toute modification demandée sera transmise à l'Office fédéral des transports, donc l'ultime décision sera fédérale. En cas de contestation, des négociations s'effectuent, afin d'éviter de trop longues attentes, comme ce fut le cas à la rue de Lausanne.

c) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : *Délégation à la proximité du Conseil d'Etat* - Suite à différents articles parus dans la presse, une séance aura lieu le 30 avril pour présenter au Conseil municipal les projets concernant la proximité et touchant le quartier des Palettes. Mme Calmy-Rey et M. Unger assureront l'information et répondront aux questions.

Espaces publics - Un document complémentaire relatif à l'étude du projet du tram «section Grand-Lancy» est remis aux commissaires

Espaces publics : un document complémentaire relatif à l'étude du projet du tram, section Grand-Lancy es remis aux commissaires.

Construction d'EMS - Le Conseil d'Etat encourage les communes à favoriser l'implantation de nouveaux EMS. 20 établissements sont nécessaires d'ici l'an 2010. L'un de ces établissements devra servir de relais et accueillir les personnes temporairement les pensionnaires d'établissements en rénovation.

Divers emplacements sont examinés à Lancy, de manière non définitive :

- Lancy square : dans ce périmètre on pourrait envisager des locaux communs, le long de la route de Chancy et, les chambres côté square.
- Lancy-Centre en prolongement du centre commercial : le centre fait l'objet d'une extension au-dessus de laquelle devait prendre place la BCG. Cette dernière accepte qu'une étude, concernant l'implantation d'un EMS à l'étage, soit mise en place. Il s'agirait d'un projet privé.
- Plateau de Saint-Georges : une étude Département-Commune est actuellement en cours, en montant la route de St-Georges à l'emplacement de la future école. L'école étant prioritaire, il a été proposé un autre emplacement, entre le chemin Daniel-Ihly et celui des Tattes-Brûlées. Là, des terrains sont en réserve, ils appartiennent à la Commune.
- Route du Grand-Lancy, en direction d'Onex. A l'origine, cet emplacement, qui est celui du temple, était proposé avant la Vendée.
- Etoile-Palettes : Un projet est soumis par le DASS. La branche côté Plan-les-Ouates appartient à la fondation de valorisation de la BCG. L'Etat devant, à chaque vente, combler la perte financière consécutive, il paraîtrait opportun que cela soit utile. Là, des difficultés seront sûrement rencontrées du fait de l'existence de logements.

L'examen de ces différentes possibilités est confié à une équipe mise en place entre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et le DASS. Là où un

Séance ordinaire du 25 avril 2002

EMS sera réalisable, la Commune aura à se prononcer. Il s'agira d'un établissement de 60 lits. Le DASS assurerait le 50 % du financement, pour le reste, il s'agirait d'une donation communale ou de fonds provenant des banques.

**12. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séances des 7 février et 14 mars 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS****Programme des activités prioritaires à prévoir dans le Centre
socioculturel ou le Palais de l'Equilibre**

=====

Le 7 février dernier, notre commission a souhaité revoir la liste des activités à prévoir, soit dans le Palais de l'Equilibre, soit dans l'Escargot. Il est rappelé que nos prétentions avaient été corrigées le 28 novembre 2000, c'est donc sur cette base, que nous avons travaillé.

Quel que soit notre choix, il semble préférable d'excaver afin de bénéficier d'un maximum de superficie : sur 728 m² une discothèque est prévue et de nombreux locaux associatifs pourraient y trouver place.

Le centre Marignac a manifesté également le désir d'étendre ses activités pour les adolescents, d'où la nécessité de mettre le maximum de salles à disposition.

Pour le rez-de-chaussée, la salle des fêtes sera plus spacieuse que nos deux salles communales actuelles. Cette salle répond à un réel besoin, au même type que la ludothèque qui, pour l'instant, se trouve dans un bâtiment voisin de la Mairie et faute de place ne parvient pas à offrir le service maximum souhaité, en dépit des efforts et de la manière efficace dont les bénévoles s'en occupent.

Au lieu d'une bibliothèque il est suggéré d'ouvrir une médiathèque. Cette idée nous semble fort intéressante, une étude est déjà en cours pour ce projet.

Un appartement de fonction est prévu pour la conciergerie, un bar à café paraît nécessaire, des locaux communautaires sont indispensables soit pour l'Association de Lancy-Sud, soit pour le Centre Marignac.

Il reste encore à connaître la décision de la Maison de la Danse afin de dimensionner exactement notre projet.

Pour répondre aux besoins des habitants, nous décidons d'auditionner, le 14 mars 2002, les membres du collectif pour les locaux communautaires des Palettes, ainsi en présence de M. Miserez, Président de l'Association des habitants de Lancy-Sud, Mme Boulian, Présidente de la garderie de l'Etoile, M. Bergholz, animateur des locaux autogérés, Mme Degli Agosti, membre du comité de gestion du Centre Marignac, MM. Roggo et Dorsaz, animateurs du centre Marignac, nous avons pu évaluer leurs souhaits.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Il est rappelé que la couverture de la T104 a été réalisée pour créer un lien entre le quartier des Palettes, du Bachet et du Trèfle Blanc; les divers partenaires du collectif se relaieraient afin de créer un réseau pour jeunes et adultes. Un bistrot reste à prévoir dans la zone d'accueil et, de là, les gens pourraient se rendre soit à la ludothèque soit à la bibliothèque etc. Une salle polyvalente divisible pouvant remplir de multiples offices pourrait être envisagée.

Pour les ados, une petite disco semble souhaitable, quelques bureaux et une salle relaxante également. Une antenne de la police serait également bienvenue. M. Roggo souhaiterait discuter des besoins précités avec l'architecte mandaté, car pour le moment, il paraît difficile de chiffrer les m2 nécessaires.

Il est toutefois précisé que les plans de l'Escargot sont déjà définis et qu'il n'est pas possible de faire face à tous les rêves. Néanmoins, l'aménagement intérieur peut être discuté.

Nous avons actuellement deux projets de bâtiments : le Palais de l'Equilibre ou l'Escargot. Il convient donc, à priori de déterminer nos besoins pour décider laquelle des deux constructions intégrera l'ensemble de nos désirs.

D'autre part, il nous est rappelé qu'un groupe de travail est mis en place (entre l'administration cantonale et l'administration communale) dans le but de réfléchir à cette notion de proximité, et des bureaux seront à lui allouer.

Une liste des activités prioritaires est alors dressée, un vote de principe est accepté à l'unanimité.

Le 11 avril 2002, une maquette, englobant l'environnement Etoile-Palettes et le Palais de l'Equilibre, nous est présentée. L'Etat pilote ce projet et manifeste le désir d'y installer une médiathèque, Mme Mamie, notre déléguée à la culture, a visité la médiathèque de la Cité des Sciences à Paris, en compagnie des architecte et ingénieur M. Dessimoz et M. Buchi en charge du projet d'Etat.

Il apparaît indéniablement que le désir de la commune est inconciliable avec la démarche du Conseil d'Etat. Mme Calmy-Rey viendra le 30 avril nous expliquer les motifs de ces décisions.

Notre Président s'insurgeant, à juste titre, de l'ingérence du Conseil d'Etat dans les affaires de la Commune, nous nous demandons si nous avons un rôle quelconque à tenir.

Néanmoins, nous poursuivons nos investigations et avons le plaisir d'écouter Mme Mamie nous relater sa visite parisienne : la médiathèque a une superficie de 10'000 m2 et une technologie de pointe, on y trouve tous les supports afférents aux sciences (livres, CD, vidéos, cinéma, accès à Internet etc.). Mme Mariéthoz nous précise qu'il y a des médiathèques de prêts et d'autres de visualisation. L'accès est libre et gratuit, mais 180 employés veillent à la bonne marche du bâtiment.

Si nous devons implanter le Palais de l'Equilibre, il est évident que les fonds nécessaires seraient cantonaux.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Nous revenons au projet initial et, apprenons que l'Association de la danse contemporaine paraît donner une suite favorable à son implantation à Lancy, des accords avec le département et la Ville de Genève semblent poindre à l'horizon, la décision finale devrait intervenir avant l'été.

Quant au parking l'autorisation de construire est entrée en force, reste à convaincre la Fondation des parkings des besoins d'un P+R, afin d'obtenir une forte subvention.

Je dois simplement lire la liste des activités prioritaires que nous avons prévues, soit pour le Palais de l'Equilibre, soit pour l'Escargot, il faudrait :

- salle des fêtes – multi usages : réunions, expositions, scène
- ludothèque
- bibliothèque – médiathèque – discothèque
- salle de spectacles et ses annexes (Maison de la Danse)
- Locaux autogérés – salles de répétitions de musique
- Locaux en sous-sol (discothèque)
- Locaux communautaires (Centre Marignac – Collectif Palettes)
 - lieux d'accueil (buvette)
 - locaux activités ados
 - locaux médiation
 - salles de réunions – Aînés
 - bureaux

Locaux de proximité (police - administration)

Locaux commerciaux

Appartement de fonction

Nous avons établi cette liste qui n'est pas exhaustive, on peut très bien retrancher ou rajouter par la suite, mais nous aimerions savoir si l'ensemble du Conseil municipal est d'accord avec cette présentation, et accepte cette liste telle qu'elle est là, elle reflète le besoin des habitants, je vous le répète.

M. PASQUIER : J'aurai souhaité que le rapporteur ou la rapporteuse nous indique quelles sont les recommandations de la Commission des écoles, culture et loisirs sur ce vote de principe.

Mme BOUNOUS : Monsieur, vous n'avez pas écouté. Je vous ai dit que le 29 mars il a été voté à l'unanimité.

M. LORENZINI : J'aimerais corriger un petit lapsus de la personne qui a fait ce magnifique rapport. Elle nous a informés que nous aurions la joie de recevoir le 30 avril Mme Calmy-Rey, Présidente du Conseil d'Etat qui viendrait nous exposer ses décisions. J'ose espérer que ce sera plutôt ses projets, et qu'elle ne fera pas fi d'une certaine autorité communale, à laquelle, je suis personnellement très attaché.

M. AUGSBURGER : Au nom du groupe Radical, j'aimerais tout d'abord blâmer le responsable qui nous a fait parvenir le procès-verbal de la séance du 11 avril, le 24 avril, veille de cette séance, alors que les caucus des différents partis ont lieu de façon générale, le lundi précédant le Conseil municipal.

La liste des objectifs retenus par la Commission des écoles, culture et loisirs, lors de la séance du 14 mars 2002, paraît avoir été établie dans l'urgence, et ressemble plus à

Séance ordinaire du 25 avril 2002

une liste d'achats pour les courses du samedi ou à un tout ménage dans lequel chacun ajoute ce qui lui semble nécessaire.

Néanmoins, des informations reçues hors séance, nous précisent que ce catalogue d'objectifs doit être pris comme une liste de besoins, qui ne seront pas forcément tous intégrés dans un bâtiment unique.

Au vu de ces éléments, sans grand enthousiasme, j'appelle mes collègues à entériner le vote de la Commission des écoles, culture et loisirs.

M. LANCE : Même si le rapport de Mme Bounous est excellent et très complet, en tant que Président, il est bon de rappeler l'état d'esprit de la démarche de la Commission des écoles, culture et loisirs concernant les discussions sur les activités à prévoir dans un bâtiment qui pourrait s'appeler « Escargot » ou « Palais de l'Équilibre », puisque notre Conseil n'a pas encore tranché à ce jour quant au type de bâtiment à construire.

Il était important pour nous de réactualiser ces activités proposées dans les projets antérieurs, soit successivement en 1986, 1995 et 2000, M. Augsburguer et, d'autre part de tenir compte de l'évolution du quartier et des besoins de ses habitants ou de ses associations.

Il a été tenu compte également de la volonté de la commune de créer une nouvelle salle des fêtes dans ce quartier, de relocaliser la ludothèque actuelle et de concevoir une nouvelle forme de médiathèque communale regroupant également une bibliothèque et une discothèque.

Il a été tenu compte des vœux du collectif des habitants de Lancy-Sud et du centre Marignac formulés à notre commission, et surtout lors des différentes séances de la Commission sociale et de confirmer leur volonté d'être présents dans ce bâtiment.

Enfin, il a été tenu compte de l'intérêt de l'Association de la Danse Contemporaine de venir s'installer à Lancy-Sud.

D'un commun accord, les membres de la commission ont élaboré cette liste d'activités prioritaires et nous aurions pu en rester là.

Mais, dans le but de faire avancer le dossier, il nous a semblé important que cette liste soit soumise en séance plénière afin que notre Conseil se détermine par un vote de principe.

Il est évident que pour les membres de la commission, comme l'a dit Mme Bounous, cette liste, n'est pas exhaustive, mais représente une sorte de colonne vertébrale, qu'il est important de valider. Des activités peuvent être ajoutées, comme d'autres peuvent être supprimées.

Il est important que ce Conseil municipal montre sa volonté de réaliser ces activités et présente ainsi un certain consensus. Il ne s'agit pas ce soir de discuter de détails et de remettre en question chaque proposition, mais bien d'en voter la globalité, ce dont je vous engage à faire d'une manière positive et unanime.

Cette liste est acceptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du 25 avril 2002**13. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 9 avril 2002 –
Rapporteur : M. Charles PAGE**

a) Election du Vice-président

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Marchiando propose la candidature de M. Perez-Iriarte qui est élu à l'unanimité.

b) Gestion des déchets sur le chantier de l'école du Petit-Lancy

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué indique, qu'en raison de la complexité des lois, le Conseil administratif a fait appel pour la première fois à une maison spécialisée pour organiser l'évacuation des déchets. Il présente Mme Moser et MM. Dubouloz et Gaudenzi d'Eco-Déchets.

M. Dubouloz relève que le tri est meilleur marché que la destruction. Fr. 50.-- au lieu de Fr. 120.-- la tonne. On place 3 à 4 bennes sur les chantiers et sensibilise les ouvriers au tri des déchets.

Mme Moser précise que, pour le chantier de l'école du Petit-Lancy, on a une benne pour le bois, une pour le carton et une dernière pour les incinérables. Le bois sera transformé en copeaux, la ferraille en fers à béton; les laines de verre et de pierre sont également recyclées, 60 % des déchets le sont.

Nos hôtes présentent leur société fondée il y a quelque 4 ans. Il s'agit d'une société de services. Ils répondent ensuite à diverses questions :

- on informe les ouvriers à l'occasion de leurs pauses,
- la présence du spécialiste est généralement mensuelle, mais peut varier selon l'évolution du chantier,
- les incinérables comprennent par exemple des sacs de ciment et des matériaux composites, les seaux de peinture métalliques sont récupérés. Il y a peu de câbles, car les entreprises les reprennent,
- il y a des bennes pour le verre et pour le PET,
- les bennes sont protégées de la pluie

En cas de non-respect, des mesures de coercition peuvent être prises. On cherche plus à convaincre qu'à punir.

M. Dubouloz indique que les déchets sont calculés en volume, mais que le coût de leur destruction l'est en poids. Il précise en outre que la loi genevoise est plus stricte que la loi fédérale.

Après le départ de nos hôtes, un commissaire se demande si des collaborateurs de la Commune ne pourraient pas se charger de ce travail. Cela aurait aussi un coût lui est-il répondu. Le Président souhaite qu'un bilan soit une fois fait.

Séance ordinaire du 25 avril 2002**c) Récupération à Lancy – Statistiques 2001**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Deschenaux indique que le taux de récupération est passé de 28 % à 31 %. Le rapport contiendra aussi des graphiques l'an prochain.

Pourquoi la récupération de certains produits n'engendre-t-elle pas de gains ? Par exemple l'aluminium demande un traitement important. Un commissaire constate que les coûts diminuent. M. Deschenaux relève en outre que 80 % de la commune est équipée de containers. Il y a parfois des problèmes de locaux et de concierges. Le porte-à-porte demeure toujours la solution la plus efficace.

Le coût des vignettes pour les frigos de Fr. 26'700,-- sera remboursé par le canton. Dès 2003, le coût de la vignette sera compris dans le prix de vente de l'appareil. Une solution analogue est introduite pour les appareils électroniques, mais d'une façon progressive, ce qui crée une certaine confusion.

Répondant à une commissaire, M. Deschenaux précise que les statistiques prennent aussi en compte les commerces, à l'exception des cafés-restaurants qui ont leur propre filière.

Il n'y a pas de tri au niveau des balayages, sauf pour le ramassage des feuilles.

d) Motion du parti Radical « Jardiner sainement pour un environnement de qualité »

=====

M. PAGE présente le sujet : Le signataire de la motion relève, qu'au-delà de l'aspect écologique de la démarche de son groupe, il s'agit d'un geste politique auprès de communautés étrangères.

Un commissaire remarque qu'il s'agit maintenant d'une résolution. Il relève, outre les usagers de jardins familiaux, les propriétaires de jardins devraient être associés. Ce public pourrait être pris en considération dans le cadre de l'Agenda 21, ajoute une commissaire.

Un autre commissaire rappelle qu'il y a déjà toute une gamme d'informations : « Monsieur Jardinier tous les dimanches à la radio romande », par exemple. On pourrait distribuer des listes de recommandations essentielles. Le canton a déjà envoyé un tout ménage, est-il précisé d'autre part.

La proposition est alors faite que les commissaires se déplacent sur les jardins familiaux de la Chapelle, afin de connaître les attentes de leurs utilisateurs. Le Président suggère de le faire un samedi.

Un commissaire remarque que l'on n'est plus dans le contexte de la motion. Les jardins cités sont-ils occupés par des citoyens lancéens ?

Il est finalement prévu de se rendre en juin à La Chapelle.

Séance ordinaire du 25 avril 2002**e) Divers**

=====

M. PAGE présente le sujet : Un commissaire pense que la Commission de l'environnement devrait recevoir et auditionner les délégués du Conseil Municipal auprès du groupe de pilotage de l'Agenda 21. Il lui est répondu qu'il a été prévu d'organiser une séance du Conseil Municipal, en temps voulu.

Il est communiqué que la Commission des écoles, culture et loisirs se penche sur le sujet du Palais de l'Equilibre.

**14. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séance du 11 avril 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS****a) Programme 2002 Mai au Parc et Maison Bernasconi
- Audition de Mmes Mamie et Mariéthoz**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Nos déléguées à la culture Mmes Mamie et Mariéthoz nous présentent le programme de Mai au Parc au parc Bernasconi. Cette année, le projet est énorme, deux chapiteaux des Lanschadromes sont accueillis. Il s'agit d'un groupe itinérant proposant des chansons françaises à tendance tziganes.

D'autre part, la commune collabore avec les associations « La Belle Toile » Tanzpartie, les terrains d'aventures, l'atelier des Bricolos et les Locaux autogérés qui donneront des concerts. Les mercredis et samedis, des animations pour enfants seront organisées par la Belle Toile et par la compagnie des Contes en l'Air. Le vendredi, Tanzpartie proposera une soirée ethnique avec repas afghans et danses flamenco. Le dimanche, une représentation de danse contemporaine sera à l'affiche.

Dans la villa une exposition de dix artistes sera visible.

Il s'agit de 5 jours de fête tout public qui se doit de remporter un grand succès.

La Maison Bernasconi cet été accueillera Emmanuelle Delle Piane, dont les contes charment petits et grands. La danseuse Chorégraphe Estelle Héritier occupera les lieux en août pour un stage de création, Lancy sera nommé co-producteur de son spectacle.

En septembre, l'exposition Drozophile ouvrira ses portes à une douzaine d'auteurs de BD locaux, suisses, et étrangers, Cette manifestation sera suivie d'un atelier initiatique sur la sérigraphie.

La villa est occupée en permanence par M.Sawicki, directeur de l'Orchestre de Lancy qui y possède son bureau. Il apparaît nécessaire d'envisager, dans un futur proche, l'aménagement de la grange voisine peut-être pour y accueillir les artistes de passage.

Comme nous pouvons le constater, le programme de notre service culturel est très important, le budget alloué pour 2002 sera dépassé, et il faudra prochainement

Séance ordinaire du 25 avril 2002

relever les taux d'activité de nos déléguées, car pour le moment, ces dames travaillent à 50 et 60 % mais sont constamment sollicitées. Le cahier des charges initial ne prévoyait pas l'animation de la Villa Bernasconi, et le succès remporté par nos déléguées, dépasse les frontières. N'ont-elles pas reçu une lettre de Bagdad leur demandant un catalogue d'exposition !!!

Notre commission félicite Mmes Mamie et Mariéthoz pour le travail effectué et les remercie pour leur présentation.

b) Divers

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Comme à la Commission des écoles, culture et loisirs, on est très bavard, je me retrouve avec 14 divers.

La fête de l'Etoile-Palettes organisée par le collectif pour les locaux communautaires aura lieu le 4 mai 2002. La kermesse du Muguet aussi !

Le collectif, précité dans le cadre de GE 02, montera une structure en bois avec des palettes des CFF en gradins pour accueillir les manifestations de l'été notamment la Fête de la musique. Cette structure sera démontée et transportée à l'Expo 02 sur l'Arteplage d'Yverdon pour la journée genevoise du 14 septembre 02. Une subvention de Fr. 5'000.- a été accordée par la commune.

L'exposition de Lorenzo Mattotti qui s'est tenue jusqu'au 30 mars a connu un franc succès

La Fête des écoles se déroulera les 27 et 28 juin à Marignac. L'Institut international met une partie de son parc à disposition, et la commune lui donne la possibilité d'utiliser la tente des promotions.

A moyen terme, nous risquons de ne plus pouvoir disposer de cette surface supplémentaire car l'Institut envisage un projet d'extension, ce qui nous obligera à organiser la Fête des écoles vraisemblablement dans le parc Navazza.

M. Alain Mathieu, notre travailleur hors mur, a été remplacé par M. Alexandre Muhmenthaler. M. Mathieu a été intégré dans l'encadrement de la Fondation pour l'Animation socioculturelle.

Programmation scolaire - Le point de la situation sera fait avec les inspectrices et inspecteurs en ce qui concerne l'avenir du pavillon provisoire de Cérésole.

Clair Bois souhaiterait reprendre les locaux de l'école enfantine du Petit-Lancy, après la réalisation de la 3ème étape de la construction en cours.

Un projet est à l'étude entre l'Etat les Communes, le personnel, la Fédération des centres de loisirs et la FAS'e, en vue d'établir un mandat de prestations.

Les communes qui accueillent des centres de loisirs se sont réunies pour évaluer les moyens nécessaires à l'administration desdits centres. Ceci, en vue de normaliser la situation, car de grandes différences existent actuellement.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

La fête du 1er août se déroulera aussi à Marignac.

La course des caisses à savon aura lieu le 5 juin dans le parc Navazza.

Le Conseil administratif a rencontré le Conseil d'administration de la Colonie de Fleur d'Épine, suite à une lettre du comité, signée par M. René Mathieu, annonçant la cessation de toute activité en raison de l'âge avancé de ses membres. La colonie de la Coudre n'aura donc pas lieu cette année, et la maison, qui est vieille de 20 ans, est libérée. Des rénovations, dont le montant s'élève à Fr. 565'000.-- sont nécessaires. Il convient de réfléchir pour savoir s'il convient de conserver cette maison.

Une invitation du Mamco (musée d'art moderne et contemporain) nous est parvenue. On envisage d'y donner suite le 16 mai éventuellement et d'y convier tout le Conseil municipal.

Un commissaire suggère également des visites commentées pour les expositions de la Villa Bernasconi.

La fête du Bonhomme Hiver de la Villa Tacchini s'est déroulée le 23 mars.

Il est rappelé les vernissages de la Ferme de la Chapelle et l'anniversaire de l'École Cérésolle le 27 avril prochain de 11h.00 à 17h.00.

La Ville de Lancy a obtenu l'autorisation de construire la crèche du parc Emile-Dupont, les soumissions sont en cours de rentrée.

**15. NOMINATION DU SERGENT DIDIER REVILLOD AU GRADE DE
LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS**

M. FOLLMI : Comme il se doit dans ce cas-là, le Conseil municipal, selon l'article 30a, al. 2a de la loi sur l'administration des communes, doit se prononcer en vote consultatif, notamment pour la nomination et mutation d'officier de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires. Nous nous trouvons précisément dans ce cas-là.

Je vous propose de nommer, au grade de lieutenant, le sergent Didier Revillod, qui est né le 2 janvier 1962. Il est marié, 2 enfants, il habite au 22, chemin des Vignes, est de nationalité suisse.

Sur le plan professionnel, il est inspecteur au Service des automobiles et de la navigation. Il a toujours habité le Petit-Lancy. Il est entré à la Compagnie des sapeurs-pompiers le 27 mai 1986. Il a suivi tout d'abord une formation en 1987 en qualité de porteur d'appareils et de protection de la respiration. Nommé sous-officier en 1993, et cette année, il a suivi l'école d'officiers, qu'il a d'ailleurs brillamment réussie.

Le sergent Revillod est proposé comme lieutenant, à partir du 1^{er} juillet de cette année.

Je vous invite à voter pour cette nomination.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Vote accepté par 31 oui – 0 non – 1 abstention.

16. MOTION DU GROUPE RADICAL « UN PARLEMENT DES JEUNES A LANCY »

Lecture de la motion :

« Un parlement des jeunes à Lancy »

Vu la loi fédérale sur l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires TS 446.1 et le devoir qui incombe aux autorités politiques d'intéresser à la vie civique les jeunes qui résident dans notre Commune

Afin d'offrir aux autorités communales la possibilité de demeurer ouvertes aux préoccupations de la jeunesse et d'assurer une communication régulière avec elle

Afin de regrouper les jeunes de la commune qui s'intéressent à la vie sociale, culturelle et sportive de leur quartier, sur le modèle des communes de Thônex, Onex, Vernier, Genève, Meyrin, ainsi que d'une cinquantaine d'autres communes suisses

Afin d'offrir aux jeunes qui habitent notre commune, qui ont des idées et des projets, de venir les présenter et de les soumettre en vue d'une éventuelle réalisation

Afin de proposer une démarche active et consensuelle permettant d'élaborer, puis d'examiner et enfin de réaliser des projets dans le cadre d'un processus démocratique

Afin d'envisager la création d'un lieu de rencontre, de dialogue, de partage et d'échange entre la jeunesse lancéenne et tous les acteurs de la vie sociale, culturelle et sportive

Afin de donner les moyens à la jeunesse de participer activement à la construction du futur de notre Ville et d'y prendre une part de responsabilité

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

D'entreprendre une étude sur les modalités juridique, organisationnelle et financière à mettre en œuvre en vue de la création d'un Parlement des jeunes à Lancy »

M. ERETZIAN : Eh oui, chers collègues, comme vous venez de l'entendre, la motion du mois ! Je ne suis pas désolé du tout, que nous ayons des idées et que nous osions vous les soumettre.

Certains diront : encore une motion, mais cela ne va surtout pas nous culpabiliser d'avoir des idées et de vous les soumettre. Et si vous avez des idées, pour améliorer la vie de nos citoyens, nous ne pouvons que vous encourager à nous les soumettre.

M. le Président des écoles cultures et loisirs va nous reprocher de ne pas en avoir parlé d'abord en commission. Mais c'est une manière polie de nous dire, vos idées

Séance ordinaire du 25 avril 2002

sont peut-être bonnes, mais mettons-les de côté. Puisque j'ai déjà fait l'expérience d'avoir proposé une idée, et cela fait un an que ce n'est jamais le moment.

Certains diront que cela a déjà été fait à Lancy, c'est certainement exact, mais il y a au moins 15 ans, et j'avais 20 ans. Et vous le savez aussi, que les problèmes de la jeunesse actuelle ne sont plus du tout les mêmes. 15 ans ont passé, et la jeunesse n'est plus du tout la même, elle a d'autres préoccupations.

Pourquoi rester sur un échec et avoir le goût du perdant. Posez-vous plutôt la question pourquoi, cela a marché à Meyrin et que notre commission à même reçu les jeunes de Meyrin qui faisaient partie du parlement des jeunes de Meyrin, pour les auditionner et les féliciter des Noctambus, et je trouve dommage que cela ne soit pas des jeunes de Lancy.

Un sondage, émanant du parti Démocrate-chrétien au niveau suisse, fait ressortir que les jeunes sont prêts à s'intéresser à la politique, pour autant qu'on leur explique ses enjeux de manière simple, que l'on s'attache à des thèmes qui les préoccupent.

Bien sûr, on va me dire, qu'ils ont déjà des moyens de s'exprimer et que le besoin d'un parlement doit venir de la jeunesse. Je veux bien, mais pourquoi ne donnerions-nous pas l'impulsion en collaboration avec les différents éducateurs par exemple.

Ce que nous proposons d'étudier, je dis bien étudier, comment créer une assemblée dynamique, qui leur permette de s'exprimer, de comprendre le fonctionnement de notre démocratie et que le rôle est important. Mais surtout ne pas créer, un vivier de nos partis politiques.

Chers collègues, cette motion que nous vous soumettons, est l'opportunité d'étudier la possibilité de créer un lien supplémentaire avec notre jeunesse communale, et nous vous encourageons à accepter cette motion. Nous vous demandons de le faire pour notre jeunesse.

M. PASQUIER : Permettez-moi, dans cette première partie du débat, de vous parler de la forme, puis si le débat va plus loin, je vous parlerai du fond. Tout d'abord, pour nos amis radicaux, je vais le dire un peu plus fort, ce qui a été dit le 21 mars par mon camarade démocrate-chrétien, M. Lance, puisque c'était fort poétique, il y a l'année des méduses, il y a l'année des hannetons. Il y a maintenant, l'année des motions, qui est une tradition qui se vérifie à une année des élections. Une motion, pratiquement chaque mois, c'est remarquable pour leurs auteurs, mais c'est un peu lassant pour nous autres.

Je ne me fais pas de souci, le groupe Radical, par l'intermédiaire de M. Heizmann, a assez d'imagination pour nous dénicher une motion chaque mois, en séance plénière, dans le but d'occuper les loisirs de nos Conseillers administratifs

Connaissant le professionnalisme et la rigueur toute militaire de M. Heizmann, celui-ci aura pris soin de prendre des renseignements « béton », pour argumenter cette motion. Ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est que M. Eretzian fait partie de la Commission des écoles, culture et loisirs, et qu'il aurait pu demander à porter à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de cette commission cette idée, qui n'est pas nouvelle.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Alors, j'invite mes camarades radicaux à retirer cette motion, de venir de manière beaucoup plus soft à travers une des commissions où vous êtes éminemment représentés, ou de venir tout simplement par le biais de votre Conseiller administratif, qui vous représente aussi, de manière à ne pas mettre le Conseil administratif sous pression pour qu'il nous donne des réponses sur cette motion-là dans les 6 mois.

Si vous ne souhaitez pas la retirer, alors, Mme la Présidente, je propose le renvoi à la Commission de l'administration et information qui fera un classement vertical.

M. LANCE : Je remercie M. Pasquier d'avoir repris ma déclaration, cela m'évite quelques mots.

A l'occasion de la dernière motion radicale, c'est-à-dire à dire le mois dernier, j'avais parlé de l'année des méduses, l'année des hannetons et de l'année des motions. Entre le 21 mars dernier et aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de lire un article qui annonçait une année à chenilles processionnaires.

Vous connaissez le phénomène, ces chenilles font leur cocon sur les pins ou les chênes et une fois sorties de leur cocon tombent au sol. Ces chenilles se déplacent en procession, mais si vous avez le malheur d'y toucher, vous souffrez d'urticaire pendant plusieurs jours. Si l'un de ces nids se trouve sur votre propriété, vous avez l'obligation de le détruire immédiatement en faisant appel à des professionnels.

Tout cela pour vous dire que cette succession de motions radicales me fait penser à ce phénomène de chenilles processionnaires et, par conséquent, commence également à me donner de l'urticaire.

Encore une fois, je ne suis pas opposé au fond de cette motion, même si ce besoin de parlement des jeunes devrait venir des jeunes eux-mêmes. A ce jour, je n'ai pas eu le sentiment qu'il existait une telle demande. Créer à tout prix un parlement des jeunes, qui n'intéresserait que peu de jeunes, ne me convainc pas.

Nos partis politiques et certains de leurs élus ont une grande part de responsabilité dans le désintérêt des jeunes pour la vie civique. Nos partis sont de moins en moins crédibles pour les jeunes et les moins jeunes, et nous devrions peut-être nous remettre sérieusement en question tous ensemble.

Je proposerais volontiers que tous les représentants de nos partis communaux organisent un débat sur ce thème, éventuellement, un samedi matin.

Pour l'heure, nous n'allons pas refuser cette motion, mais comme à chaque fois, je pense qu'il est bon d'aborder le sujet en commission pour connaître l'avis de chacun. Par conséquent, je vous propose donc de renvoyer cette motion en Commission de l'administration et information.

Mme JELK-PEILA : Je trouve dommage que cela se passe ainsi parce que finalement, un objet si important, mérite que l'on s'y arrête. En ce qui concerne le groupe de l'Alliance de Gauche, nous sommes favorables à cette initiative, mais attention, pas sous n'importe quelle condition. Simplement que ce soit quelque chose de réellement démocratique, je m'explique avec ce mot-là. Je n'appelle pas démocratie ce que nous vivons ici d'une manière étriquée dans le cadre du Conseil municipal, puisque seule une partie de la population peut y être représentée. Je pense qu'un parlement des

Séance ordinaire du 25 avril 2002

jeunes, le mot parlement n'est peut-être pas bien choisi, doit ouvrir la possibilité pour chaque jeune vivant sur la commune, de s'exprimer, de manière égale, pour chacun, qu'il soit collégien, apprenti ou même sans occupation, qu'il maîtrise parfaitement la langue, ou qu'il ait plus de difficultés à s'exprimer, qu'il soit suisse ou étranger.

C'est à ces conditions seulement que cette initiative est réellement intéressante, et permet d'ouvrir le débat de manière large. Quant aux modalités, il est clair qu'il faudrait s'y atteler, et je ne suis pas du tout opposée à un débat de l'ensemble du Conseil municipal pour trouver des solutions, qui peuvent être différentes de celles qu'on a déjà.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste prend évidemment cette motion au sérieux. Parce que nous prenons l'idée au sérieux, nous ne pensons pas que l'on peut maintenant l'adopter en 5 minutes. Sur le fond du problème, cela mérite une large discussion, comme vous le suggérez d'ailleurs de part et d'autre. Un parlement des jeunes, le nom de parlement suppose que les gens y sont élus, tous les parlements de jeunes que j'ai vu fonctionner étaient en général cooptés par des forts en tête, je n'ai pas envie que l'on fasse cela. Quand on dit qu'il faut l'ouvrir à tout le monde, effectivement, il faut l'ouvrir à tout le monde, mais pour cela, il faut des modalités très compliquées et très fines. Sur le fond même du problème, il faut se demander effectivement, les jeunes jusqu'à quel âge, parce qu'à 18 ans, j'aime autant les voir ici, que de les voir « cocoonés » dans d'autres milieux, ils peuvent mettre la main tout de suite au cambouis à 18 ans, donc ce serait pour les très jeunes.

Donc tout cela ce sont des questions que je lance, parce que pour moi, un parlement de jeunes, je ne sais pas exactement à quoi cela correspond maintenant, mais serait-ce la Commission de l'administration et information ou celle des écoles, culture et loisirs ? Qu'on nous propose quelque chose de précis. Que les jeunes qui viennent c'est parce qu'ils veulent venir, pour moi, ce n'est plus un parlement, c'est un club.

Mme MALAGOLI : Il y a quelque chose qui ce soir me taquine, et je ne veux pas partir ce soir sans le dire, c'est la présentation de cette motion par M. Eretzian. On nous présente une motion pour un parlement de jeunes où on peut lire dans cette motion : « afin d'offrir aux jeunes qui habitent notre commune qui ont des idées et des projets de venir les présenter et les soumettre en vue d'une éventuelle réalisation ». Un peu plus loin : « afin de donner les moyens à la jeunesse de participer activement à la construction du futur de notre ville, et d'y prendre une part de responsabilité ».

Toujours dans la présentation de cette motion, on nous dit : la forme de motion a été choisie, parce que, en tant que Conseiller municipal ayant de l'expérience, quand on présente un sujet dans une commission, ou même dans une séance plénière, le sujet est mis dans un tiroir et on n'en parle plus. Je me vois mal arriver à la maison et dire à mon fils, qui a un âge très convenable, pour faire partie de ce parlement : tu sais moi en tant que Conseillère municipale, je n'arrive à rien dans le Conseil municipal, mais toi, par contre, avec tes copains, on va créer un parlement, où on va vous écouter, et si les idées sont bonnes, on va pouvoir les réaliser. Franchement, il y a quelque chose qui m'échappe, j'ai beaucoup de peine à comprendre.

M. ERETZIAN : Juste pour rassurer mes deux confrères de la Gauche, on a bien dit qu'il fallait étudier les modalités, donc on reste ouvert à toutes formes, c'est d'entrer en débat.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Maintenant, Mme Malagoli, ce qui est intéressant avec les jeunes c'est surtout nous, on n'est plus jeunes, et il y a des choses qui nous échappent. On n'a plus leurs soucis, je crois qu'il faut être à leur écoute pour pas que certaines choses nous échappent et qu'on arrive à se retrouver dans certaines positions, comme les autorités peut-être en France, où ils ne savent plus quoi faire avec leurs jeunes car ils n'ont plus de lien avec eux, restons à leur écoute. Est-ce que l'on n'a pas eu quelques soucis avec quelques jeunes des Palettes. C'est simplement ne pas couper le fil avec eux.

M. LORENZINI : Ce qui m'étonne toujours dans la manière dont les choses sont présentées, c'est qu'on donne un peu les arguments dans les explications, en essayant de démolir les arguments inverses, en disant : vous allez me dire ceci, mais cela, etc.

Je donnerai deux arguments à M. Eretzian. Quand le parlement des jeunes de Lancy a été mis sur place, étant un peu plus jeune que lui, j'avais 15 ans à l'époque, j'ai fait partie de cette aventure avortée du parlement des jeunes. Je pense que l'une des principales raisons pour lesquelles celui de Lancy a échoué, et celui de Meyrin et de la Ville de Genève ont réussi, c'est la volonté des jeunes de créer quelque chose. A Lancy, on n'avait voulu faire du paternalisme. Les politiciens avaient dit on va organiser un petit système, on va faire venir des jeunes, et les jeunes très rapidement se sont rendu compte que finalement, ils venaient à des réunions, et il y avait un membre par parti qui les encadrait et qui leur expliquait comment il fallait faire.

Je crois que c'est la raison première, malheureusement, pour rejeter cette motion, et espérer que des jeunes qui ont envie de faire quelque chose, je pense à tout ce qui se passe dans le quartier des Palettes, je crois que c'est quelque chose de positif, plutôt que de négatif. Que les jeunes viennent nous dire, on a envie d'un lieu de débat, un lieu de discussion. Je crois qu'il y a le projet du forum cet été sur l'esplanade des Palettes, qui a des projets qui viennent de la base et qui sont intéressants, et l'idée que des politiciens instaurent un forum des jeunes, ou un parlement des jeunes, c'est sûrement pas la meilleure des solutions.

M. HEIZMANN : Je suis toujours très surpris de voir la réaction que suscitent nos motions. Cela me surprend à chaque fois, je crois que je ne m'y habituerai pas. Je rappelle simplement qu'il s'agit d'entreprendre une étude, s'il s'agit d'une motion, le Conseil administratif a l'obligation de répondre à cette demande dans les 6 mois. Donc nous voulons simplement, avec cette motion, générer déjà une étude de fond qui permettra, par la suite, dans les commissions idoines, de pouvoir débattre entre les partis de ce que l'on veut faire de ce projet.

Je n'arrive pas à comprendre que chaque fois, on renvoie les motions dans une commission, où l'on va débattre des fondations, avant que le débat de fond ait pu être étayé par le Conseil administratif. Alors, je me suis fait prendre déjà une fois avec la motion concernant les jardins familiaux, je sais que maintenant, cela va traîner à la Commission de l'environnement, parce que chacun va vouloir y ajouter son grain de sel, et je n'aimerais pas que, par rapport à ce parlement des jeunes, on reparte exactement dans le même trip.

Ce qu'il faut, c'est vraiment à mon sens, que le Conseil administratif étudie les modalités juridiques, organisationnelles et financières, qu'il y ait une étude qui soit faite, et ensuite que l'on en débattre, lorsque l'on a déjà de la matière dans les commissions respectives. Et là, le débat démocratique pourra s'ouvrir, autrement, nous partons sans rien du tout, et nous allons perdre du temps. C'est fort possible

Séance ordinaire du 25 avril 2002

que, suite à ce débat, on décide de ne pas créer de parlement, mais au moins, on aura avancé. Je vous en prie, s'il vous plaît, acceptez cette motion.

M. CHOBAS : Juste un mot pour dire, que de mon point de vue, même sans parlement des jeunes, il ne me semble pas que les autorités soient totalement déconnectées des jeunes. D'abord, parce qu'il y en a aussi dans ce parlement des jeunes. Puis, si on veut trouver une rencontre avec les jeunes, je vous invite à venir une fois assister à une assemblée de la coordination des Locaux autogérés. Cela vous donnera l'occasion d'avoir une prise directe avec des jeunes de la commune. C'est un échantillonnage peut-être très partiel, mais cela donne déjà un bon feed-back. Par ailleurs, j'avais moi-même suivi l'expérience du parlement des jeunes de l'époque et, je dois dire que je partage totalement l'avis de Stéphane Lorenzini à ce propos, à savoir que cette expérience-là n'est pas allée au bout, parce qu'effectivement, cela suppose que le feu qui alimente ce parlement, qui le fasse avancer, provienne des intervenants eux-mêmes. Peut-être que la structure était trop rigide, qu'elle était peut-être trop lourde et que cela n'a pas incité les jeunes à entrer vraiment et à faire vivre ce parlement.

Je crois beaucoup à toutes formes de participation et je ne crois pas que la participation se décrète : elle se vit et c'est à travers des mouvements qui se créent, qui apportent des éléments de vie et qui plus tard disparaissent que nous sommes confrontés à ces rencontres et à cette démocratie. Ce n'est pas en créant formellement des structures qu'on peut forcément y arriver. Je ne suis pas non plus favorable à l'idée de créer des ghettos, parce que l'étape suivante, c'est le Conseil des anciens et, si par hypothèse cette idée-là couvait, on pourrait d'emblée faire un multi-pack.

Proposition de renvoi en Commission de l'administration et information acceptée par 22 oui – 8 non – 2 abstentions.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. LANCE : Je ne sais pas si M. Spinucci a lu la Tribune de Genève concernant le point-presse du Conseil d'Etat ce matin, ce n'est peut-être pas le jour aujourd'hui, vu la grève des TPG, de faire cette remarque. Il est dit que le Grand Conseil, tout comme le Conseil d'Etat, souhaitent que la Ville de Genève, avec M. Ferrazzino, prennent les dispositions nécessaires pour apporter à l'avenir davantage de crédibilité au bilan annuel réalisé à l'occasion de la « journée sans ma voiture » du 22 septembre. Adressée récemment au Maire de la Ville de Genève, une missive du Conseil d'Etat met nettement en doute la qualité scientifique des études sur l'impact économique, social et environnemental de ces journées sans voitures.

Mme BOUNOUS : Plusieurs habitants du secteur «chemin des Palettes sis entre la Coop et le magasin de chaussures» pensent revivre le film d'Hitchcock « Les oiseaux ». En effet plus de vingt corneilles s'ébattent, attaquent et croassent dans ce bout de verdure.

Leur rassemblement est provoqué par un quidam qui, en les nourrissant, ne songe pas aux désagréments qui en découlent.

Séance ordinaire du 25 avril 2002

Ne peut-on envoyer un garde faune déplacer leur nid ? Et ne peut-on pas les effrayer avant de voir une personne « péter les plombs » et provoquer un massacre parmi ces animaux fort intelligents au demeurant.

S'il s'agit d'un secteur privé, un avis aux diverses régies serait souhaitable.

M. PASQUIER : Une proposition afin d'améliorer les procès-verbaux de nos séances du Conseil municipal pour la postérité, je pense qu'il serait agréable, en particulier pour ceux qui sont absents, de pouvoir faire comme au Grand Conseil, des remarques sur l'atmosphère du Conseil municipal, lorsqu'il y a par exemple des rires, brouhahas, applaudissements, etc.

M. HEIZMANN : Le samedi 13 avril dernier, lors de la course à travers le coteau à Bernex, il y avait une délégation de Conseillers municipaux lancéens qui ont couru. J'aimerais dire que l'équipe de Lancy est arrivée 5^{ème} sur 16 équipes communales, ce qui est une très bonne performance, et que le vainqueur de cette course de 4 km, extrêmement dure techniquement, est M. Dominique Zehfus en 14 min. 19 sec. Il avait plus de 25 secondes sur le deuxième, et dans l'équipe, il y avait M. Jean-Pierre Lewerer, Mme Martine Casutt et moi-même.

Est-ce qu'il serait possible que les autorités communales fassent, parce que nous avons un peu pitre figure avec nos tee-shirts dépareillés, un joli tee-shirt avec ceci sur la poitrine et ceci dans le dos (logo). A partir de 25 pièces, cela coûte à peu près Fr. 27.--.

M. SPINUCCI : J'avais lu la Tribune de ce matin M. Lance, et je confirme que la « journée sans voitures » aura bel et bien lieu le 22 septembre, même si c'est un dimanche.

A Mme Bounous, je dirai que j'adore les corneilles, et j'adore leur chant, donc je ne ferai absolument rien pour les supprimer.

M. CHOBASZ : Je vous rappelle les 40 ans de l'école Cérésolle ce samedi où vous êtes tous conviés.

La séance est levée à 22 heures 20.

La Secrétaire :

Annick BOUNOUS

La Présidente :

Mariefrance DANCET